

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

L'association est soumise aux réglementations en vigueur, notamment à l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 et ses textes d'application (décret 2006-504 du 3 mai 2006), ainsi qu'aux dispositions spécifiées dans les présents statuts et dans le règlement de service lorsque celui-ci existe.

L'association est soumise à la tutelle du préfet dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Chapitre I – GENERALITES

Article 1 : Constitution de l'association syndicale

Sont réunis en association syndicale autorisée les propriétaires de parcelles cadastrales compris dans son périmètre situé sur les communes d'Azy-sur-Marne et Bonneil (02).

Le tracé du périmètre et la liste des terrains est annexé aux présentes statuts, avec le détail pour chaque parcelle des références cadastrales et de la surface cadastrale.

Article 2 : Principes fondamentaux concernant le périmètre syndical

Conformément aux dispositions de l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004, les droits et obligations qui dérivent de la constitution de l'association sont attachés aux parcelles cadastrales comprises dans le périmètre et les suivent, en quelque main qu'ils passent, jusqu'à la dissolution de l'association ou la réduction du périmètre.

En cas d'indivision, les propriétaires indivis sont tenus de désigner l'un d'entre eux pour les représenter. La désignation est notifiée à l'ASA.

En cas d'usufruit, le nu-propriétaire est seul membre de l'association. Il informe l'usufruitier de la création de l'association et des décisions prises par elle. Il peut toutefois convenir avec l'usufruitier que celui-ci prendra seul la qualité de membre de l'association et l'informer des décisions prises par celle-ci.

Les propriétaires membres ont l'obligation d'informer :

- les acheteurs éventuels des parcelles engagées dans l'association des charges et des droits attachés à ces parcelles,
- les locataires de la parcelle de cette inclusion et des servitudes afférentes.

De plus, lors de la mutation d'un bien compris dans le périmètre d'une association syndicale, avis doit être donné, dans les conditions prévues à l'article 20 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, à l'association qui peut faire opposition dans les conditions prévues audit article pour obtenir le paiement des sommes restants dues par l'ancien propriétaire.

Tout propriétaire ayant omis de déclarer au président de l'association, avant le 1^{er} janvier de l'année en cours, une mutation ayant eu lieu avant cette même date conservera la qualité de membre de l'association pour le paiement des redevances syndicales de cette même année, conformément aux dispositions de l'article 53 du décret du 3 mai 2006.

Les créances de toute nature d'une association syndicale des propriétaires à l'encontre d'un de ses membres sont garanties par une hypothèque légale sur les parcelles de ce membre comprises dans le périmètre de l'association. Les conditions d'inscription et de mainlevée de cette hypothèque sont celles prévues aux 3 premiers alinéas de l'article 19 de la loi du 10 juillet 1965.

Article 3 : Nom et siège

L'association prend le nom de : *Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil*. Son siège social est fixé dans les locaux de la mairie de Bonneil (02400)

Article 4 : Objet / missions de l'association

Afin de mettre en valeur les propriétés et les prévenir des risques naturels d'inondation, l'association a pour objet la conception et l'exécution de travaux ainsi que la gestion et l'entretien d'ouvrages pour :

- l'aménagement des chemins desservant les parcelles comprises dans le périmètre de l'ASA,
- la maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant impactant le périmètre de l'ASA via :
 - des aménagements dit d'hydraulique douce (fossé à redents, noue, haie...),
 - des aménagements structurants (canalisation, bassin...)
 - des interventions possibles sur cours d'eau dans la logique globale d'aménagements.
- l'amélioration paysagère du vignoble,
- ainsi que la réalisation de certains travaux d'intérêt collectif entraînant une amélioration agricole et qui pourraient être jugés utiles par l'ASA.

Enfin, à titre ponctuel et marginal, l'association pourra accomplir certaines activités accessoires contribuant à l'accomplissement de son objet principal ou qui en sont le complément naturel.

Chapitre II – MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'ASA

Article 5 : Organes administratifs de l'ASA

L'association a pour organes administratifs : l'assemblée des propriétaires, le syndicat et le président.

L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES

Article 6 : Modalités de représentation à l'assemblée des propriétaires

La représentation de la propriété au cours de l'Assemblée des propriétaires est calculée par classe de surface, selon les modalités suivantes :

- Surface cadastrale de la propriété inférieure 5 ares ⇒ 1 voix
- Surface cadastrale de la propriété comprise entre [5 et 10[ares ⇒ 2 voix
- Surface cadastrale de la propriété comprise entre [10 et 20[ares ⇒ 3 voix
- Surface cadastrale de la propriété comprise entre [20 et 40[ares ⇒ 4 voix
- Surface cadastrale de la propriété comprise entre [40 et 60[ares ⇒ 5 voix
- Surface cadastrale de la propriété comprise entre [60 et 80[ares ⇒ 6 voix
- Surface cadastrale de la propriété comprise entre [80 et 100[ares ⇒ 8 voix
- Surface cadastrale de la propriété comprise entre [100 et 150[ares ⇒ 10 voix
- Surface cadastrale de la propriété comprise entre [150 et 200[ares ⇒ 12 voix
- Surface cadastrale de la propriété comprise entre [200 et 300[ares ⇒ 15 voix
- Surface cadastrale de la propriété supérieure à 300 ares ⇒ 20 voix

Un membre de l'assemblée peut se faire représenter par des fondés de pouvoir qui peuvent être toute personne de leur choix. Il donne de préférence son mandat à un membre de l'ASA ou toute personne avec laquelle il a un lien de parenté (au maximum 2nd degré) ou lien d'exploitation (exploitant, collaborateur, associé, salarié...).

Seuls les mandats écrits seront acceptés et ils ne sont valables que pour une seule assemblée.

Une même personne ne peut détenir plus de 100 voix, que ce soit avec ses voix en nom propre ou par des pouvoirs transmis.

La liste des membres de l'assemblée des propriétaires est dressée annuellement par le Président de l'association sur la base de l'état nominatif des propriétaires.

Article 7 : Réunion de l'assemblée des propriétaires et délibérations

L'assemblée des propriétaires se réunit en session ordinaire tous les ans. Elle se réserve le droit de se réunir une fois tous les deux ans lorsque l'activité de l'ASA le permettra.

Les convocations à l'assemblée sont adressées par lettre simple, par fax, par courrier électronique ou remise en main propre par le Président à chaque membre de l'association au moins 15 jours avant la réunion. Elles indiquent le jour, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la séance.

En cas d'urgence, ce délai de convocation peut être abrégé à 5 jours par le Président.

Les communes du périmètre de l'ASA, si elles ne sont pas propriétaires de parcelles sises dans le périmètre de l'ASA, sont invitées à participer à l'assemblée des propriétaires à titre consultatif.

L'assemblée des propriétaires est valablement constituée quand le nombre total de voix des membres présents et représentés est au moins égal à la moitié plus une du total des voix de ses membres.

Si cette condition n'est pas remplie, une deuxième assemblée est organisée sur le même ordre du jour dans les 2 mois qui suivent. L'assemblée délibère alors valablement, quel que soit le nombre de voix représentées.

En l'absence d'enjeux financiers ou techniques importants (vote du montant de taxe ou d'emprunt ou adoption d'un programme de travaux) et à condition que la seconde convocation ait été jointe à la première, la seconde assemblée peut se tenir dans l'heure qui suit. Elle délibère ainsi valablement, quel que soit le nombre de voix représentées.

L'assemblée des propriétaires peut se réunir en session extraordinaire dans les cas suivants :

- Pour modifier les statuts de l'association lorsque les modifications ne concernent ni l'objet ni le périmètre de l'ASA,
- A la demande du Syndicat, du préfet ou de la majorité de ses membres pour prendre des décisions qui relèvent de ses compétences sans attendre la date de la prochaine assemblée ordinaire,

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Le vote a lieu au scrutin secret à la demande d'au moins un tiers des personnes présentes dans la salle ayant voix délibérative selon l'article 6 des présents statuts.

Les délibérations sont consignées dans le procès-verbal de l'assemblée des propriétaires dûment signé par le président de l'association.

Article 8 : Consultation écrite de l'assemblée des propriétaires

L'assemblée des propriétaires peut être, selon les souhaits de l'assemblée / du syndicat / du président, remplacée par une procédure écrite de consultation des membres, dont les règles sont précisées en article 20 du décret du 3 mai 2006.

Article 9 : Attributions de l'assemblée des propriétaires

L'assemblée des propriétaires élit les membres du syndicat et leurs suppléants chargés de l'administration de l'association.

Elle délibère sur :

- le rapport annuel d'activité de l'association (prévu à l'article 23 de l'ordonnance du 1 juillet 2004) élaboré par le président,
- le montant maximum des emprunts qui peuvent être votés par le syndicat,
- les propositions de modification statutaire, de modification de périmètre de l'ASA ou de dissolution, dans les hypothèses prévues aux articles 37 à 40 de l'ordonnance du 1er juillet 2004.
- l'adhésion à une union ou la fusion avec une autre association syndicale autorisée ou constituée d'office,
- toute question qui lui est soumise en application d'une loi ou d'un règlement.
- lors de l'élection des membres du syndicat, le principe et le montant des éventuelles indemnités des membres du syndicat, du président et du vice-président.

Les tranches de travaux, les dépenses qu'elles occasionnent (redevances payées par les membres de l'ASA) et les emprunts nécessaires à leur financement seront présentés à l'Assemblée des propriétaires.

LE SYNDICAT

Article 10 : Composition du syndicat

Le nombre de membres du syndicat élus par l'assemblée des propriétaires est de 10 titulaires et 2 suppléants. Le Président veillera à un équilibre dans la représentativité des propriétés entre leur situation sur Azy-sur-Marne ou Bonneil.

Les membres élus du Syndicat titulaires et suppléants sont renouvelés par tiers tous les 2 ans. Les fonctions des membres du syndicat durent 6 ans.

Les membres du syndicat sont immédiatement élus à la majorité absolue des voix présentes et représentées. Si nécessaire, un deuxième tour peut avoir lieu ; la majorité relative est alors suffisante.

Les membres du syndicat titulaires et suppléants sont rééligibles ; ils continuent d'exercer leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs.

Pourra être déclaré démissionnaire par le président, tout membre du syndicat qui sans motif reconnu légitime, aura manqué à 3 réunions consécutives. Un membre titulaire du syndicat qui est démissionnaire, qui cesse de satisfaire aux conditions d'éligibilité ou qui est empêché définitivement d'exercer ses fonctions est remplacé par un suppléant jusqu'à ce qu'un nouveau titulaire soit élu.

Lorsque le président convoque le syndicat après avoir constaté la nécessité de remplacer un titulaire, il désigne le suppléant amené à occuper ce poste. Sauf délibération du syndicat provoquant une Assemblée extraordinaire des propriétaires pour élire un nouveau titulaire, l'élection des membres manquants du syndicat aura lieu lors de l'assemblée ordinaire suivante. Les membres du syndicat élus en remplacement à cette occasion, le sont pour la durée restant à courir du mandat qu'ils remplacent.

Le président perçoit une indemnité à raison de son activité si l'assemblée des propriétaires en décide ainsi par une délibération qui en fixe le principe et le montant pour la durée de son mandat. De la même façon, les membres du syndicat peuvent percevoir une indemnité, dans le cadre de missions qui leur seraient confiées.

Article 11 : Attributions du syndicat

Sous réserve des attributions de l'assemblée des propriétaires, le syndicat règle, par ses délibérations, les affaires de l'association syndicale. Il est chargé notamment :

- Élire le président, le vice-président et le secrétaire de l'association,
- Faire rédiger les projets, les discuter et statuer sur le mode à suivre pour leur exécution,
- Approuver les marchés ou autoriser le président à signer les marchés,
- Arrêter le rôle des redevances syndicales et les bases de répartition des dépenses,
- Voter le budget annuel et le compte administratif annuel,

- Contrôler et vérifier les comptes présentés annuellement par le président et par le comptable de l'association,
- Délibérer sur les emprunts ne dépassant pas le montant maximum fixé par l'assemblée des propriétaires conformément à l'article 20 de l'ordonnance du 1er juillet 2004, les emprunts devant respecter la capacité de remboursement de l'ASA.
- Créer des régies de recettes et d'avances dans les conditions fixées aux articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du code général des collectivités territoriales,
- Autoriser l'introduction de toutes requêtes devant les juridictions judiciaires et administratives,
- Éventuellement délibérer sur les modifications statutaires portant sur une extension du périmètre syndical lorsque la surface concernée est inférieure à 7 % du périmètre syndical,
- Éventuellement délibérer sur les modifications statutaires portant sur une distraction du périmètre syndical, lorsque la surface concernée est inférieure à 7 % du périmètre syndical et que l'assemblée des propriétaires décide de lui laisser cette fonction.

Le syndicat peut faire des propositions à l'assemblée des propriétaires sur tout ce qu'il croit utile aux intérêts de l'association.

Article 12 : Délibérations du syndicat

Le syndicat est convoqué par le président, en cas d'empêchement par le vice-président. Il est en outre convoqué à la demande du tiers de ses membres ou du préfet.

Les convocations sont adressées aux membres du Syndicat par lettre simple, par fax, par courrier électronique ou remise en main propre par le Président au moins 8 jours avant la réunion. En cas d'urgence, ce délai peut être ramené à 3 jours.

Un membre du syndicat peut se faire représenter en réunion de syndicat de préférence par un autre membre du syndicat. Il peut éventuellement mandater son locataire ou son régisseur.

Le nombre maximum de mandats détenus par un même membre du syndicat ne peut être supérieur à 1 mandat. Seuls les mandats écrits seront acceptés et ils ne sont valables que pour une seule réunion.

D'autres personnes, physiques ou morales, peuvent être à leur demande représentées dans le syndicat avec voix consultative.

Les communes du périmètre de l'ASA sont invitées à participer aux réunions du syndicat à titre consultatif.

Le syndicat délibère valablement lorsque plus de la moitié de ses membres sont présents ou représentés. Lorsque cette condition n'est pas remplie, le syndicat est à nouveau convoqué sur le même ordre du jour dans un délai de 15 jours. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Les délibérations sont adoptées à la majorité des voix des membres du syndicat présents et représentés. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Les délibérations du syndicat sont définitives et exécutoires par elles-mêmes, sauf celles portant sur les objets pour lesquels l'approbation de l'assemblée des propriétaires est nécessaire (article 20 de l'ordonnance n°2004-632) ou celles devant être approuvées par le préfet.

Les délibérations sont signées par le président et autre membre du syndicat. La feuille de présence signée est annexée aux délibérations, qui sont conservées au siège de l'association par ordre de date, dans un registre coté et paraphé par le président.

Ce recueil peut être consulté par tout membre de l'association.

LE PRESIDENT ET VICE-PRESIDENT

Article 13 : Nomination du président et du vice-président

Lors de la réunion du syndicat qui suit chaque élection de ses membres, ceux-ci élisent parmi eux un président, un vice-président et un secrétaire. Le vote aura lieu à bulletin secret si plus de la moitié des membres présents le demande. Cette élection est valable à la majorité absolue des membres présents ou représentés au 1^{er} tour, à la majorité relative au 2nd tour.

Le président, le vice-président et le secrétaire sont rééligibles. Ils conservent leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs. Le syndicat peut les révoquer en cas de manquement à leurs obligations.

Article 14 : Attributions du président

Le président est le chef des services de l'association et son représentant légal. Il en est l'ordonnateur. Il :

- prépare et exécute les délibérations de l'assemblée des propriétaires et du syndicat,
- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire des actes pris par les organes de l'ASA,
- convoque et préside les réunions,
- est son représentant légal,
- gère les marchés de travaux, de fournitures et de services qui lui sont délégués par le syndicat. Il est la personne responsable des marchés,
- veille à la conservation des plans, registres et autres papiers relatifs à l'administration de l'association et qui sont déposés à son siège. Il est responsable de leur éventuelle communication aux membres de l'association,
- tient à jour l'état nominatif des propriétaires des parcelles inclus dans le périmètre de l'association ainsi que le plan parcellaire,
- constate les droits de l'association syndicale autorisée et liquide les recettes,
- est l'ordonnateur de l'ASA,
- prépare et rend exécutoire les rôles,
- tient la comptabilité de l'engagement des dépenses,
- recrute, gère et affecte le personnel. Il fixe les conditions de sa rémunération, élabore annuellement un rapport sur l'activité de l'association et sa situation financière analysant notamment le compte administratif, qu'il soumet à l'assemblée des propriétaires et transmet au préfet,
- peut déléguer éventuellement, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, l'exercice de certaines fonctions déterminées par le syndicat à un directeur nommé par lui,
- modifie, par délégation de l'assemblée des propriétaires, les délibérations prises par elle lorsque le préfet en a fait la demande. Il rend compte de ces modifications lors de la plus proche réunion de l'assemblée des propriétaires,
- établit et signe le procès-verbal des réunions qui constate les délibérations et reprend les noms et prénoms des participants, le texte des délibérations mises aux voix et le résultat des votes.

Le vice-président supplée le président absent ou empêché.

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES MARCHES PUBLICS

Article 15 : Commission d'appel d'offres marchés publics

Lorsqu'elle est appelée à fonctionner dans le cadre de l'ASA, une commission d'appel d'offres à caractère permanent est présidée par le Président et comporte au minimum deux autres membres du syndicat désignés par ce dernier. Une commission spéciale peut aussi être constituée pour la passation d'un marché déterminé sur délibération du syndicat qui détermine le nombre de membres.

Les modalités de fonctionnement de ces commissions sont celles prévues par le Code des marchés Publics pour les communes de moins de 3 500 habitants, le président jouant le rôle du maire.

Peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres : des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation et lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission d'appel d'offres, le comptable public et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Chapitre III – Dispositions financières

Article 16 : Comptable de l'association

Les fonctions de comptable de l'association syndicale autorisée sont confiées à un comptable direct du Trésor ou à un secrétariat comptable, désigné par le préfet sur proposition du syndicat.

Le comptable de l'association syndicale autorisée est chargé seul et sous sa responsabilité d'exécuter les recettes et les dépenses, de procéder au recouvrement de tous les revenus de l'association ainsi que de toutes les sommes qui lui seraient dues, ainsi que d'acquitter les dépenses ordonnancées par le président jusqu'à concurrence des crédits régulièrement accordés.

Article 17 : Voies et moyens nécessaires pour subvenir à la dépense

Il sera pourvu à la dépense au moyen des redevances des membres, des emprunts, des subventions de diverses origines ou de toute autre ressource prévue à l'article 31 de l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004.

Les redevances devront être suffisantes pour couvrir les frais d'entretien et de fonctionnement, l'intérêt et l'amortissement des emprunts et toutes autres charges sociales, ainsi que pour constituer un fond de réserve destiné à faire face aux dépenses extraordinaires.

Article 18 : Répartition et mode de recouvrement des redevances

Le mode de répartition des redevances entre les membres de l'association est établi par le Syndicat selon les règles de l'article 51 du décret n°2006-504 et soumis à un dépôt de 15 jours pour enquête au siège de l'association. Ces bases de répartition définiront notamment les modalités de calcul de la redevance syndicale. Les bases de répartition arrêtées par le Syndicat sont notifiées aux membres de l'association par le Président.

Les redevances sont recouvrées comme en matière de contribution directe. Une majoration peut être appliquée selon la réglementation en vigueur.

Les redevances syndicales sont établies annuellement et sont dues par les membres appartenant à l'association au 1^{er} janvier de l'année de leur liquidation.

Chapitre IV – Dispositions relatives à l'intervention de l'ASA

Article 19 : Règlement de service

Un règlement de service pourra définir les règles de fonctionnement du service. Sa rédaction initiale et ses modifications ultérieures feront l'objet d'une délibération du Syndicat.

Article 20 : Propriété et entretien des ouvrages

L'association syndicale autorisée est propriétaire des ouvrages qu'elle réalise en qualité de maître d'ouvrage dans le cadre de son objet statutaire et, à ce titre, en assure l'entretien.

Article 21 : Charges et contraintes supportées par les membres

Les contraintes résultant des travaux et ouvrages de l'association tant pour leur création que pour leur fonctionnement font partie des obligations au sens de l'article 3 de l'ordonnance n°2004-632.

Il s'agira également sur l'ensemble du périmètre de l'A.S.A. :

- Des servitudes d'établissement des ouvrages et de passage pour les entretenir,
- Toute construction, édification de clôture ou plantation sur les parcelles où sont implantés des ouvrages devra permettre le passage pour leur entretien
- Concernant les chemins :
 - toute construction, édification de clôture devront être établies à une distance minimum de 1 mètre à compter de la borne originelle du chemin,
 - toute plantation et installation de vigne parallèle au chemin devront être établies à une distance minimum de 0,5 mètre à compter de la borne originelle du chemin,
 - toute plantation et installation de vigne perpendiculaire au chemin devront être établies à une distance minimum de 1 mètre à compter de la borne originelle du chemin,
- Concernant les ouvrages grilles et avaloirs, toute construction, édification de clôture ou plantation et installation sur les parcelles devront être établies à une distance minimum de 1 mètre à compter du bord de l'ouvrage,
- Concernant les canalisations et descentes d'eau (à ciel ouvert), toute construction, édification de clôture ou plantation et installation sur les parcelles devront être établies à une distance minimum de 0,5 mètre de part et d'autre de l'axe de l'ouvrage,
- Concernant le simple entretien des canalisations à ciel ouvert, le retrait simple de débris tels des sarments incombe aux riverains de chaque descente d'eau. Tout membre de l'ASA est chargé de signaler au Président le dysfonctionnement d'un ouvrage ou la présence importante de boues pouvant compromettre l'efficacité d'un aménagement.
- De toutes les règles nécessaires à la protection des ouvrages de l'ASA.

Ces contraintes pourront évoluer, le cas échéant, en fonction des divers règlements municipaux.

Lorsque l'importance des ouvrages prévus implique manifestement l'acquisition de leur assiette foncière, l'ASA est tenue d'acquérir les terrains nécessaires à l'amiable ou si besoin par la voie de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Chapitre V – Modification des statuts, dissolution

Article 22 : Modification statutaire de l'association

Les modifications statutaires autres que celles portant sur son objet ou sur le périmètre syndical (extension, distraction) font l'objet, sur proposition du syndicat ou du dixième des propriétaires, d'une délibération de l'assemblée des propriétaires convoquée en session extraordinaire à cet effet puis sont soumises à l'autorisation du préfet.

Les modifications de l'objet ou du périmètre de l'association sont soumises aux conditions fixées par les articles 37 et 38 de l'ordonnance du 1er juillet 2004 et les articles 67 à 70 du décret du 3 mai 2006. L'assemblée des propriétaires qui se prononce sur les propositions de modification de l'objet ou du périmètre de l'association est

composée par l'ensemble des propriétaires membres de l'association, y compris ceux ne siégeant pas à "l'assemblée des propriétaires" organe de l'association au sens de l'article 18 de l'ordonnance du 1er juillet 2004.

Lorsque la modification de périmètre porte sur une surface inférieure à 7 % de la superficie incluse dans le périmètre de l'association, la procédure peut être simplifiée :

- Concernant l'extension de périmètre, la procédure d'enquête publique n'est plus nécessaire et la proposition de modification est soumise au syndicat et non plus à l'assemblée des propriétaires,
- Concernant la distraction, l'assemblée des propriétaires peut décider que la proposition de distraction soit soumise uniquement au syndicat.

Article 23 : Agrégation volontaire

La décision d'extension est prise par simple délibération du syndicat puis soumise à l'autorisation du préfet lorsque :

- l'extension du périmètre porte sur une surface inférieure à 7% de la superficie précédemment incluse dans le périmètre de l'association,
- qu'a été recueillie, par écrit, l'adhésion de chaque propriétaire des parcelles cadastrales susceptibles d'être inclus dans le périmètre
- et qu'à la demande de l'autorité administrative, l'avis de chaque commune intéressée a été recueilli par écrit.

Article 24 : Dissolution de l'association

L'assemblée des propriétaires qui se prononce sur la dissolution de l'association est composée par l'ensemble des propriétaires membres de l'association.

L'association ne peut se dissoudre avant d'avoir acquitté toutes ses dettes.

L'association peut être dissoute lorsque la majorité des propriétaires représentant au moins les deux tiers de la superficie des propriétés ou les deux tiers des propriétaires représentant plus de la moitié de la superficie des propriétés se sont prononcés favorablement.

Les conditions de l'entretien des ouvrages collectifs sont déterminées dans l'intérêt public conjointement aux dispositions de l'article 42 de l'ordonnance du 1er juillet 2004.

L'actif syndical est alors dévolu aux organismes chargés de l'entretien et de l'exploitation des ouvrages collectifs et dans le cas où il reste un surplus, celui-ci est réparti au prorata de l'intérêt des propriétés engagées.

Annexe : Liste des parcelles cadastrales inclus dans le périmètre de l'ASA d'Azy-Bonneil

Commune	Lieu-dit	Section N°	Surface cadastrée (ha are ca)
AZY SUR MARNE	AU DESSUS DES COURTEROIS	ZD 0059	0 17 30
AZY SUR MARNE	AU DESSUS DES COURTEROIS	ZD 0060	0 10 50
AZY SUR MARNE	AU DESSUS DES COURTEROIS	ZD 0061	0 09 50
AZY SUR MARNE	AU DESSUS DES COURTEROIS	ZD 0062	0 38 10
AZY SUR MARNE	AU DESSUS DES COURTEROIS	ZD 0063	0 14 10
AZY SUR MARNE	AU DESSUS DES COURTEROIS	ZD 0064	0 35 50
AZY SUR MARNE	AU DESSUS DES COURTEROIS	ZD 0065	0 29 60
AZY SUR MARNE	AU DESSUS DES COURTEROIS	ZD 0066	0 16 20
AZY SUR MARNE	AU DESSUS DES COURTEROIS	ZD 0067	0 25 00
AZY SUR MARNE	AU DESSUS DES COURTEROIS	ZD 0068	0 36 40
AZY SUR MARNE	AU DESSUS DES COURTEROIS	ZD 0069	0 42 90
AZY SUR MARNE	AU DESSUS DES COURTEROIS	ZD 0070	0 16 70
AZY SUR MARNE	AU DESSUS DES ECOLIERES	ZB 0091	0 06 65
AZY SUR MARNE	AU DESSUS DES ECOLIERES	ZB 0092	0 03 11
AZY SUR MARNE	AU DESSUS DES ECOLIERES	ZB 0093	0 03 12
AZY SUR MARNE	AU DESSUS DES ECOLIERES	ZB 0094	0 11 37
AZY SUR MARNE	AU DESSUS DES ECOLIERES	ZB 0095	0 03 94
AZY SUR MARNE	AU DESSUS DES ECOLIERES	ZB 0096	0 22 27
AZY SUR MARNE	AU DESSUS DES ECOLIERES	ZB 0097	0 23 74
AZY SUR MARNE	AU DESSUS DES ECOLIERES	ZB 0098	0 10 21
AZY SUR MARNE	AU DESSUS DES ECOLIERES	ZB 0099	0 12 56
AZY SUR MARNE	AU DESSUS DES ECOLIERES	ZB 0100	0 10 03
AZY SUR MARNE	AU DESSUS DES ECOLIERES	ZB 0101	0 10 87
AZY SUR MARNE	AU DESSUS DES ECOLIERES	ZB 0102	0 10 25
AZY SUR MARNE	AU DESSUS DES ECOLIERES	ZB 0103	0 15 08
AZY SUR MARNE	DERRIERE L EGLISE	YA 0048	0 12 50
AZY SUR MARNE	DERRIERE L EGLISE	YA 0049	0 11 01
AZY SUR MARNE	DERRIERE L EGLISE	YA 0050	0 22 47
AZY SUR MARNE	DERRIERE L EGLISE	YA 0051	0 60 17
AZY SUR MARNE	DERRIERE L EGLISE	ZD 0001	0 01 90
AZY SUR MARNE	DERRIERE L EGLISE	ZD 0002	0 03 20
AZY SUR MARNE	DERRIERE L EGLISE	ZD 0003	0 01 60
AZY SUR MARNE	DERRIERE L EGLISE	ZD 0004	0 03 10
AZY SUR MARNE	DERRIERE L EGLISE	ZD 0005	0 23 20
AZY SUR MARNE	DERRIERE L EGLISE	ZD 0006	0 07 60
AZY SUR MARNE	DERRIERE L EGLISE	ZD 0007	0 05 20
AZY SUR MARNE	DERRIERE L EGLISE	ZD 0008	0 08 10
AZY SUR MARNE	DERRIERE L EGLISE	ZD 0009	0 24 40
AZY SUR MARNE	DERRIERE L EGLISE	ZD 0010	0 09 30
AZY SUR MARNE	DERRIERE L EGLISE	ZD 0011	0 24 40
AZY SUR MARNE	DERRIERE L EGLISE	ZD 0012	0 15 60
AZY SUR MARNE	DERRIERE L EGLISE	ZD 0013	0 14 50
AZY SUR MARNE	DERRIERE L EGLISE	ZD 0014	0 10 30
AZY SUR MARNE	DERRIERE L EGLISE	ZD 0015	0 25 50
AZY SUR MARNE	DERRIERE L EGLISE	ZD 0016	0 19 40
AZY SUR MARNE	DERRIERE L EGLISE	ZD 0017	0 13 20
AZY SUR MARNE	DERRIERE L EGLISE	ZD 0018	0 06 10
AZY SUR MARNE	DERRIERE L EGLISE	ZD 0019	0 14 30
AZY SUR MARNE	DERRIERE L EGLISE	ZD 0193	0 05 53

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

Commune	Lieu-dit	Section N°	Surface cadastrée (ha are ca)
AZY SUR MARNE	DERRIERE L EGLISE	ZD 0194	0 05 53
AZY SUR MARNE	DERRIERE L EGLISE	ZD 0195	0 02 04
AZY SUR MARNE	DERRIERE LES MURS	AA 0167	0 01 08
AZY SUR MARNE	DERRIERE LES MURS	AA 0168	0 25 31
AZY SUR MARNE	LA CARRIERE	ZE 0022	0 02 20
AZY SUR MARNE	LA CARRIERE	ZE 0023	0 17 00
AZY SUR MARNE	LA CARRIERE	ZE 0024	0 19 70
AZY SUR MARNE	LA CARRIERE	ZE 0025	0 52 00
AZY SUR MARNE	LA CARRIERE	ZE 0026	0 05 10
AZY SUR MARNE	LA CARRIERE	ZE 0027	0 09 00
AZY SUR MARNE	LA CARRIERE	ZE 0028	0 15 30
AZY SUR MARNE	LA CARRIERE	ZE 0029	0 07 70
AZY SUR MARNE	LA CARRIERE	ZE 0030	0 04 20
AZY SUR MARNE	LA CARRIERE	ZE 0031	0 02 90
AZY SUR MARNE	LA CARRIERE	ZE 0032	0 14 50
AZY SUR MARNE	LA CARRIERE	ZE 0034	0 07 90
AZY SUR MARNE	LA CARRIERE	ZE 0035	0 10 20
AZY SUR MARNE	LA CARRIERE	ZE 0038	0 05 10
AZY SUR MARNE	LA CARRIERE	ZE 0039	0 09 80
AZY SUR MARNE	LA CARRIERE	ZE 0040	0 03 60
AZY SUR MARNE	LA CARRIERE	ZE 0041	0 03 90
AZY SUR MARNE	LA CARRIERE	ZE 0042	0 02 80
AZY SUR MARNE	LA CARRIERE	ZE 0116	0 22 66
AZY SUR MARNE	LA CARRIERE	ZE 0117	0 00 64
AZY SUR MARNE	LA CROIX DES PRONTS	ZE 0011	0 05 60
AZY SUR MARNE	LA CROIX DES PRONTS	ZE 0012	0 22 40
AZY SUR MARNE	LA CROIX DES PRONTS	ZE 0013	0 04 20
AZY SUR MARNE	LA CROIX DES PRONTS	ZE 0014	0 08 00
AZY SUR MARNE	LA CROIX DES PRONTS	ZE 0017	0 03 50
AZY SUR MARNE	LA CROIX DES PRONTS	ZE 0018	0 10 90
AZY SUR MARNE	LA CROIX DES PRONTS	ZE 0019	0 07 00
AZY SUR MARNE	LA CROIX DES PRONTS	ZE 0020	0 02 30
AZY SUR MARNE	LA CROIX DES PRONTS	ZE 0021	0 11 30
AZY SUR MARNE	LA CROIX DES PRONTS	ZE 0128	0 22 06
AZY SUR MARNE	LA CROIX DES PRONTS	ZE 0130	0 04 86
AZY SUR MARNE	LA CROIX DES PRONTS	ZE 0136	0 22 42
AZY SUR MARNE	LA GROSSE PIERRE	ZB 0080	0 27 55
AZY SUR MARNE	LA GROSSE PIERRE	ZB 0081	0 43 61
AZY SUR MARNE	LA GROSSE PIERRE	ZB 0082	0 55 05
AZY SUR MARNE	LA GROSSE PIERRE	ZB 0083	0 18 30
AZY SUR MARNE	LA GROSSE PIERRE	ZB 0087	0 50 62
AZY SUR MARNE	LA GROSSE PIERRE	ZB 0089	0 49 52
AZY SUR MARNE	LA GROSSE PIERRE	ZB 0090	0 43 16
AZY SUR MARNE	LA GROSSE PIERRE	ZB 0193	0 03 30
AZY SUR MARNE	LA GROSSE PIERRE	ZB 0194	0 18 30
AZY SUR MARNE	LA GROSSE PIERRE	ZB 0195	0 52 00
AZY SUR MARNE	LA GROSSE PIERRE	ZB 0196	0 18 30
AZY SUR MARNE	LA GROSSE PIERRE	ZB 0197	0 24 78
AZY SUR MARNE	LA GROSSE PIERRE	ZB 0198	0 01 10
AZY SUR MARNE	LA GROSSE PIERRE	ZB 0223	0 36 64
AZY SUR MARNE	LA GROSSE PIERRE	ZB 0224	0 46 92

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

Commune	Lieu-dit	Section N°	Surface cadastrée (ha are ca)
AZY SUR MARNE	LA RUE DE GRAIMONT	ZD 0044	0 04 00
AZY SUR MARNE	LA RUE DE GRAIMONT	ZD 0045	0 01 70
AZY SUR MARNE	LA RUE DE GRAIMONT	ZD 0046	0 05 60
AZY SUR MARNE	LA RUE DE GRAIMONT	ZD 0047	0 01 50
AZY SUR MARNE	LA RUE DE GRAIMONT	ZD 0048	0 01 90
AZY SUR MARNE	LA RUE DE GRAIMONT	ZD 0050	0 11 60
AZY SUR MARNE	LA RUE DE GRAIMONT	ZD 0051	0 07 80
AZY SUR MARNE	LA RUE DE GRAIMONT	ZD 0052	0 09 30
AZY SUR MARNE	LA RUE DE GRAIMONT	ZD 0053	0 15 60
AZY SUR MARNE	LA RUE DE GRAIMONT	ZD 0054	0 10 00
AZY SUR MARNE	LA RUE DE GRAIMONT	ZD 0055	0 21 00
AZY SUR MARNE	LA RUE DE GRAIMONT	ZD 0056	0 49 40
AZY SUR MARNE	LA RUE DE GRAIMONT	ZD 0057	0 03 20
AZY SUR MARNE	LA RUE DE GRAIMONT	ZD 0058	0 10 30
AZY SUR MARNE	LA RUE DE GRAIMONT	ZD 0196	0 05 05
AZY SUR MARNE	LA RUE DE GRAIMONT	ZD 0197	0 04 03
AZY SUR MARNE	LA RUE DE GRAIMONT	ZD 0198	0 05 56
AZY SUR MARNE	LA RUE DE GRAIMONT	ZD 0199	0 05 53
AZY SUR MARNE	LA RUE DE GRAIMONT	ZD 0200	0 05 53
AZY SUR MARNE	LA RUE DE GRAIMONT	ZD 0201	0 03 50
AZY SUR MARNE	LE BAS DE LA RUE D AZY	ZA 0095	0 14 20
AZY SUR MARNE	LE BAS DE LA RUE D AZY	ZA 0096	0 09 40
AZY SUR MARNE	LE BAS DE LA RUE D AZY	ZA 0097	0 13 45
AZY SUR MARNE	LE BAS DE LA RUE D AZY	ZA 0098	0 21 22
AZY SUR MARNE	LE BAS DE LA RUE D AZY	ZA 0099	0 14 59
AZY SUR MARNE	LE BAS DE LA RUE D AZY	ZA 0100	0 06 29
AZY SUR MARNE	LE BAS DE LA RUE D AZY	ZA 0101	0 05 90
AZY SUR MARNE	LE BAS DE LA RUE D AZY	ZA 0102	0 12 31
AZY SUR MARNE	LE BAS DE LA RUE D AZY	ZA 0103	0 10 00
AZY SUR MARNE	LE BAS DE LA RUE D AZY	ZA 0104	0 01 95
AZY SUR MARNE	LE BAS DE LA RUE D AZY	ZA 0105	0 06 81
AZY SUR MARNE	LE BAS DE LA RUE D AZY	ZA 0106	0 02 87
AZY SUR MARNE	LE BAS DE LA RUE D AZY	ZA 0107	0 05 06
AZY SUR MARNE	LE BAS DES ROCHEFORTS	ZA 0076	0 01 18
AZY SUR MARNE	LE BAS DES ROCHEFORTS	ZA 0077	0 09 39
AZY SUR MARNE	LE BAS DES ROCHEFORTS	ZA 0078	0 06 91
AZY SUR MARNE	LE BAS DES ROCHEFORTS	ZA 0079	0 08 60
AZY SUR MARNE	LE BAS DES ROCHEFORTS	ZA 0080	0 04 95
AZY SUR MARNE	LE BAS DES ROCHEFORTS	ZA 0081	0 07 05
AZY SUR MARNE	LE BAS DES ROCHEFORTS	ZA 0082	0 13 43
AZY SUR MARNE	LE BAS DES ROCHEFORTS	ZA 0083	0 13 59
AZY SUR MARNE	LE BAS DES ROCHEFORTS	ZA 0084	0 13 34
AZY SUR MARNE	LE BAS DES ROCHEFORTS	ZA 0085	0 14 02
AZY SUR MARNE	LE BAS DES ROCHEFORTS	ZA 0086	0 23 96
AZY SUR MARNE	LE BAS DES ROCHEFORTS	ZA 0087	0 32 06
AZY SUR MARNE	LE BAS DES ROCHEFORTS	ZA 0088	0 19 62
AZY SUR MARNE	LE BAS DES ROCHEFORTS	ZA 0089	0 06 59
AZY SUR MARNE	LE BAS DES ROCHEFORTS	ZA 0090	0 05 21
AZY SUR MARNE	LE BAS DES ROCHEFORTS	ZA 0091	0 10 45
AZY SUR MARNE	LE BAS DES ROCHEFORTS	ZA 0092	0 08 47

Commune	Lieu-dit	Section N°	Surface cadastrée (ha are ca)
AZY SUR MARNE	LE BAS DES ROCHEFORTS	ZA 0093	0 07 84
AZY SUR MARNE	LE BAS DES ROCHEFORTS	ZA 0094	0 04 84
AZY SUR MARNE	LE GRAND SAINT BLAISE	ZB 0121	0 03 15
AZY SUR MARNE	LE GRAND SAINT BLAISE	ZB 0122	0 02 09
AZY SUR MARNE	LE GRAND SAINT BLAISE	ZB 0123	0 06 12
AZY SUR MARNE	LE GRAND SAINT BLAISE	ZB 0125	0 24 35
AZY SUR MARNE	LE GRAND SAINT BLAISE	ZB 0126	0 09 27
AZY SUR MARNE	LE GRAND SAINT BLAISE	ZB 0127	0 12 64
AZY SUR MARNE	LE GRAND SAINT BLAISE	ZB 0130	0 07 43
AZY SUR MARNE	LE GRAND SAINT BLAISE	ZB 0131	0 03 01
AZY SUR MARNE	LE GRAND SAINT BLAISE	ZB 0132	0 05 78
AZY SUR MARNE	LE GRAND SAINT BLAISE	ZB 0133	0 06 37
AZY SUR MARNE	LE GRAND SAINT BLAISE	ZB 0134	0 16 90
AZY SUR MARNE	LE GRAND SAINT BLAISE	ZB 0135	0 03 84
AZY SUR MARNE	LE GRAND SAINT BLAISE	ZB 0136	0 02 47
AZY SUR MARNE	LE GRAND SAINT BLAISE	ZB 0138	0 03 55
AZY SUR MARNE	LE GRAND SAINT BLAISE	ZB 0139	0 02 57
AZY SUR MARNE	LE GRAND SAINT BLAISE	ZB 0140	0 01 68
AZY SUR MARNE	LE GRAND SAINT BLAISE	ZB 0141	0 01 53
AZY SUR MARNE	LE GRAND SAINT BLAISE	ZB 0142	0 12 00
AZY SUR MARNE	LE GRAND SAINT BLAISE	ZB 0143	0 05 69
AZY SUR MARNE	LE GRAND SAINT BLAISE	ZB 0144	0 08 82
AZY SUR MARNE	LE GRAND SAINT BLAISE	ZB 0191	0 02 50
AZY SUR MARNE	LE GRAND SAINT BLAISE	ZB 0192	0 04 33
AZY SUR MARNE	LE GRAND SAINT BLAISE	ZB 0217	0 00 14
AZY SUR MARNE	LE GRAND SAINT BLAISE	ZB 0218	0 11 98
AZY SUR MARNE	LE GRAND SAINT BLAISE	ZB 0219	0 00 14
AZY SUR MARNE	LE GRAND SAINT BLAISE	ZB 0220	0 16 23
AZY SUR MARNE	LE GRAND SAINT BLAISE	ZB 0221	0 03 10
AZY SUR MARNE	LE GRAND SAINT BLAISE	ZB 0222	0 05 22
AZY SUR MARNE	LE JAY	ZA 0210	0 02 70
AZY SUR MARNE	LE MOTJOUY	ZB 0046	0 01 78
AZY SUR MARNE	LE MOTJOUY	ZB 0047	0 02 47
AZY SUR MARNE	LE MOTJOUY	ZB 0048	0 12 38
AZY SUR MARNE	LE MOTJOUY	ZB 0049	0 05 80
AZY SUR MARNE	LE MOTJOUY	ZB 0050	0 16 55
AZY SUR MARNE	LE MOTJOUY	ZB 0051	0 40 16
AZY SUR MARNE	LE MOTJOUY	ZB 0052	0 43 85
AZY SUR MARNE	LE MOTJOUY	ZB 0053	0 26 48
AZY SUR MARNE	LE MOTJOUY	ZB 0054	0 06 57
AZY SUR MARNE	LE MOTJOUY	ZB 0055	0 04 90
AZY SUR MARNE	LE MOTJOUY	ZB 0056	0 02 96
AZY SUR MARNE	LE TROU LAPIN	ZA 0146	0 13 78
AZY SUR MARNE	LE TROU LAPIN	ZA 0147	0 02 87
AZY SUR MARNE	LE TROU LAPIN	ZA 0148	0 07 05
AZY SUR MARNE	LE TROU LAPIN	ZA 0149	0 09 50
AZY SUR MARNE	LE TROU LAPIN	ZA 0150	0 08 52
AZY SUR MARNE	LE TROU LAPIN	ZA 0151	0 20 14
AZY SUR MARNE	LE TROU LAPIN	ZA 0152	0 12 54
AZY SUR MARNE	LE TROU LAPIN	ZA 0153	0 08 62

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

Commune	Lieu-dit	Section N°	Surface cadastrée (ha are ca)
AZY SUR MARNE	LE TROU LAPIN	ZA 0154	0 05 22
AZY SUR MARNE	LE TROU LAPIN	ZA 0155	0 12 67
AZY SUR MARNE	LE TROU LAPIN	ZA 0156	0 04 52
AZY SUR MARNE	LE TROU LAPIN	ZA 0157	0 07 35
AZY SUR MARNE	LE TROU LAPIN	ZA 0158	0 08 62
AZY SUR MARNE	LE VILLAGE	AA 0068	0 13 22
AZY SUR MARNE	LE VILLAGE	AA 0069	0 09 79
AZY SUR MARNE	LE VILLAGE	AA 0070	0 08 83
AZY SUR MARNE	LE VILLAGE	AA 0071	0 15 86
AZY SUR MARNE	LE VILLAGE	AA 0072	0 07 61
AZY SUR MARNE	LE VILLAGE	AA 0073	0 07 50
AZY SUR MARNE	LE VILLAGE	AA 0093	0 03 50
AZY SUR MARNE	LE VILLAGE	AA 0370	0 00 22
AZY SUR MARNE	LE VILLAGE	AA 0371	0 13 69
AZY SUR MARNE	LE VILLAGE	AA 0383	0 06 97
AZY SUR MARNE	LE VILLAGE	AA 0385	0 05 70
AZY SUR MARNE	LES BALOIS	ZD 0083	0 29 20
AZY SUR MARNE	LES BALOIS	ZD 0084	0 01 90
AZY SUR MARNE	LES BALOIS	ZD 0085	0 03 10
AZY SUR MARNE	LES BALOIS	ZD 0087	0 01 20
AZY SUR MARNE	LES BALOIS	ZD 0088	0 04 70
AZY SUR MARNE	LES BALOIS	ZD 0089	0 06 40
AZY SUR MARNE	LES BALOIS	ZD 0090	0 05 20
AZY SUR MARNE	LES BALOIS	ZD 0091	0 22 50
AZY SUR MARNE	LES BALOIS	ZD 0093	0 13 10
AZY SUR MARNE	LES BALOIS	ZD 0094	0 07 30
AZY SUR MARNE	LES BALOIS	ZD 0095	0 06 40
AZY SUR MARNE	LES BALOIS	ZD 0096	0 03 50
AZY SUR MARNE	LES BALOIS	ZD 0097	0 08 20
AZY SUR MARNE	LES BALOIS	ZD 0098	0 04 90
AZY SUR MARNE	LES BALOIS	ZD 0111	0 07 30
AZY SUR MARNE	LES BALOIS	ZD 0112	0 06 70
AZY SUR MARNE	LES BALOIS	ZD 0113	0 07 00
AZY SUR MARNE	LES BALOIS	ZD 0114	0 01 50
AZY SUR MARNE	LES BALOIS	ZD 0115	0 27 70
AZY SUR MARNE	LES BALOIS	ZD 0116	1 03 30
AZY SUR MARNE	LES BALOIS	ZD 0117	0 07 00
AZY SUR MARNE	LES BALOIS	ZD 0118	0 03 20
AZY SUR MARNE	LES BALOIS	ZD 0119	0 01 80
AZY SUR MARNE	LES BALOIS	ZD 0120	0 00 50
AZY SUR MARNE	LES BALOIS	ZD 0140	0 11 70
AZY SUR MARNE	LES BALOIS	ZD 0232	0 00 92
AZY SUR MARNE	LES BALOIS	ZD 0233	0 02 68
AZY SUR MARNE	LES BALOIS	ZD 0234	0 00 79
AZY SUR MARNE	LES BALOIS	ZD 0235	0 08 71
AZY SUR MARNE	LES BOIVINS	ZB 0112	0 15 26
AZY SUR MARNE	LES BOIVINS	ZB 0113	0 15 88
AZY SUR MARNE	LES BOIVINS	ZB 0114	0 09 35
AZY SUR MARNE	LES BOIVINS	ZB 0115	0 31 58
AZY SUR MARNE	LES BOIVINS	ZB 0116	0 04 93

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

Commune	Lieu-dit	Section N°	Surface cadastrée (ha are ca)
AZY SUR MARNE	LES BOIVINS	ZB 0117	0 05 50
AZY SUR MARNE	LES BOIVINS	ZB 0118	0 03 87
AZY SUR MARNE	LES BOIVINS	ZB 0119	0 02 00
AZY SUR MARNE	LES BOIVINS	ZB 0120	0 05 65
AZY SUR MARNE	LES BOUTS PAPELARDS	ZA 0203	0 02 20
AZY SUR MARNE	LES BOUTS PAPELARDS	ZA 0204	0 02 80
AZY SUR MARNE	LES BOUTS PAPELARDS	ZA 0205	0 01 96
AZY SUR MARNE	LES BOUTS PAPELARDS	ZA 0206	0 01 60
AZY SUR MARNE	LES BOUTS PAPELARDS	ZA 0207	0 00 89
AZY SUR MARNE	LES BOUTS PAPELARDS	ZA 0208	0 00 51
AZY SUR MARNE	LES BOUTS PAPELARDS	ZA 0209	0 03 53
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	YA 0030	0 04 24
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	YA 0032	0 05 17
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	YA 0033	0 09 42
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	YA 0034	0 03 85
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	YA 0035	0 10 76
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	YA 0036	0 08 35
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	YA 0037	0 34 66
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	YA 0038	0 06 85
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	YA 0039	0 13 70
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	YA 0040	0 13 88
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	YA 0041	0 34 68
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	YA 0042	0 10 81
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	YA 0043	0 20 16
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	YA 0044	0 16 18
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	YA 0045	0 12 59
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	YA 0046	0 09 80
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	YA 0047	0 15 01
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	YA 0275	0 18 10
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	YA 0276	0 18 10
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	YA 0285	0 06 54
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	YA 0286	0 06 55
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	ZB 0165	0 11 89
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	ZB 0166	0 05 75
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	ZB 0167	0 06 26
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	ZB 0168	0 10 65
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	ZB 0169	0 10 95
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	ZB 0170	0 11 53
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	ZB 0171	0 05 16
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	ZB 0172	0 09 55
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	ZB 0173	0 04 58
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	ZB 0174	0 04 23
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	ZB 0175	0 03 20
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	ZB 0176	0 04 00
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	ZB 0177	0 12 70
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	ZB 0178	0 17 14
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	ZB 0179	0 04 15
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	ZB 0180	0 06 71
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	ZB 0181	0 23 75
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	ZB 0182	0 08 84

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

Commune	Lieu-dit	Section N°	Surface cadastrée (ha are ca)
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	ZB 0183	0 11 44
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	ZB 0184	0 10 31
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	ZB 0185	0 05 30
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	ZB 0186	0 28 82
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	ZB 0187	0 07 89
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	ZB 0188	0 08 82
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	ZB 0189	0 18 41
AZY SUR MARNE	LES COCHONS	ZB 0190	0 14 22
AZY SUR MARNE	LES COURTEROIS	ZD 0032	0 08 80
AZY SUR MARNE	LES COURTEROIS	ZD 0033	0 10 90
AZY SUR MARNE	LES COURTEROIS	ZD 0034	0 11 40
AZY SUR MARNE	LES COURTEROIS	ZD 0035	0 11 30
AZY SUR MARNE	LES COURTEROIS	ZD 0036	0 45 50
AZY SUR MARNE	LES COURTEROIS	ZD 0037	0 05 10
AZY SUR MARNE	LES COURTEROIS	ZD 0038	0 25 70
AZY SUR MARNE	LES COURTEROIS	ZD 0039	0 02 00
AZY SUR MARNE	LES COURTEROIS	ZD 0040	0 14 20
AZY SUR MARNE	LES COURTEROIS	ZD 0041	0 12 50
AZY SUR MARNE	LES COURTEROIS	ZD 0042	0 06 80
AZY SUR MARNE	LES COURTEROIS	ZD 0043	0 47 60
AZY SUR MARNE	LES DONS	ZD 0021	0 17 10
AZY SUR MARNE	LES DONS	ZD 0022	0 08 90
AZY SUR MARNE	LES DONS	ZD 0024	0 33 60
AZY SUR MARNE	LES DONS	ZD 0025	0 18 70
AZY SUR MARNE	LES DONS	ZD 0026	0 26 60
AZY SUR MARNE	LES DONS	ZD 0027	0 10 10
AZY SUR MARNE	LES DONS	ZD 0028	0 47 50
AZY SUR MARNE	LES DONS	ZD 0029	0 01 80
AZY SUR MARNE	LES DONS	ZD 0030	0 27 10
AZY SUR MARNE	LES DONS	ZD 0031	0 31 00
AZY SUR MARNE	LES DONS	ZD 0187	0 00 19
AZY SUR MARNE	LES DOUILLOTES	ZA 0056	0 18 85
AZY SUR MARNE	LES DOUILLOTES	ZA 0057	0 31 02
AZY SUR MARNE	LES DOUILLOTES	ZA 0058	0 21 17
AZY SUR MARNE	LES DOUILLOTES	ZA 0059	0 10 08
AZY SUR MARNE	LES DOUILLOTES	ZA 0060	0 09 88
AZY SUR MARNE	LES DOUILLOTES	ZA 0061	0 08 98
AZY SUR MARNE	LES DOUILLOTES	ZA 0062	0 16 90
AZY SUR MARNE	LES DOUILLOTES	ZA 0063	0 14 11
AZY SUR MARNE	LES DOUILLOTES	ZA 0064	0 56 72
AZY SUR MARNE	LES DOUILLOTES	ZA 0065	0 50 02
AZY SUR MARNE	LES DOUILLOTES	ZA 0066	0 21 03
AZY SUR MARNE	LES DOUILLOTES	ZA 0067	0 14 99
AZY SUR MARNE	LES DOUILLOTES	ZA 0068	0 21 85
AZY SUR MARNE	LES DOUZE BLANCS	ZA 0027	0 00 30
AZY SUR MARNE	LES DOUZE BLANCS	ZA 0028	0 08 38
AZY SUR MARNE	LES DOUZE BLANCS	ZA 0029	0 55 47
AZY SUR MARNE	LES DOUZE BLANCS	ZA 0030	0 40 40
AZY SUR MARNE	LES DOUZE BLANCS	ZA 0031	0 20 10
AZY SUR MARNE	LES DOUZE BLANCS	ZA 0255	0 21 47

Commune	Lieu-dit	Section N°	Surface cadastrée (ha are ca)
AZY SUR MARNE	LES DOUZE BLANCS	ZA 0256	0 04 23
AZY SUR MARNE	LES DOUZE BLANCS	ZA 0257	0 22 50
AZY SUR MARNE	LES DOUZE BLANCS	ZA 0258	0 06 10
AZY SUR MARNE	LES ECOLIERES	ZB 0104	0 11 04
AZY SUR MARNE	LES ECOLIERES	ZB 0105	0 19 34
AZY SUR MARNE	LES ECOLIERES	ZB 0106	0 16 68
AZY SUR MARNE	LES ECOLIERES	ZB 0107	0 56 53
AZY SUR MARNE	LES ECOLIERES	ZB 0108	0 17 70
AZY SUR MARNE	LES ECOLIERES	ZB 0109	0 03 65
AZY SUR MARNE	LES ECOLIERES	ZB 0110	0 01 88
AZY SUR MARNE	LES ECOLIERES	ZB 0111	0 00 73
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0159	0 06 05
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0160	0 02 79
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0161	0 11 72
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0162	0 13 81
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0163	0 13 05
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0164	0 06 30
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0165	0 19 11
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0166	0 03 50
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0167	0 08 05
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0168	0 02 86
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0169	0 02 56
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0170	0 04 44
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0171	0 06 47
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0172	0 07 72
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0173	0 10 32
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0174	0 06 41
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0175	0 06 35
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0176	0 02 29
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0177	0 03 58
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0178	0 06 77
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0179	0 04 94
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0180	0 06 22
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0181	0 07 15
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0182	0 01 10
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0183	0 03 39
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0184	0 11 09
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0185	0 08 82
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0186	0 06 57
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0187	0 05 14
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0188	0 05 56
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0189	0 03 88
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0190	0 05 50
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0191	0 02 82
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0192	0 04 38
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0193	0 04 17
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0194	0 05 82
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0195	0 07 15
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0196	0 07 83
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0197	0 03 63
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0198	0 05 01

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0199	0 06 03
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0200	0 00 96
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0201	0 01 16
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0202	0 06 38
AZY SUR MARNE	LES EMERIS	ZA 0250	0 00 53
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0012	0 11 60
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0013	0 11 42
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0014	0 06 35
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0015	0 02 52
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0016	0 05 93
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0017	0 01 71
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0018	0 10 93
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0019	0 02 01
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0020	0 06 55
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0025	0 01 62
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0026	0 02 48
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0027	0 19 37
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0028	0 11 91
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0029	0 11 43
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0030	0 11 30
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0031	0 11 33
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0032	0 07 14
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0033	0 27 96
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0034	0 08 74
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0035	0 15 21
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0036	0 11 77
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0037	0 11 69
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0038	0 05 16
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0039	0 04 25
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0040	0 02 68
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0041	0 05 89
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0042	0 01 66
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0043	0 09 06
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0044	0 05 23
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0045	0 16 01
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0199	0 01 72
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0200	0 03 63
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0201	0 01 72
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0202	0 15 27
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0225	0 00 58
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0226	0 12 09
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0227	0 00 42
AZY SUR MARNE	LES GRANDES VIGNES	ZB 0228	0 05 34
AZY SUR MARNE	LES HACARTS	ZB 0001	0 21 14
AZY SUR MARNE	LES HACARTS	ZB 0002	0 08 55
AZY SUR MARNE	LES HACARTS	ZB 0003	0 19 10
AZY SUR MARNE	LES HACARTS	ZB 0004	0 13 32
AZY SUR MARNE	LES HACARTS	ZB 0005	0 05 21
AZY SUR MARNE	LES HACARTS	ZB 0008	0 04 96
AZY SUR MARNE	LES HACARTS	ZB 0009	0 06 63
AZY SUR MARNE	LES HACARTS	ZB 0010	0 10 81
AZY SUR MARNE	LES HACARTS	ZB 0204	0 00 67
AZY SUR MARNE	LES HACARTS	ZB 0205	0 01 24
AZY SUR MARNE	LES HACARTS	ZB 0206	0 01 76

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

AZY SUR MARNE	LES HACARTS	ZB 0207	0 44 90
AZY SUR MARNE	LES HACARTS	ZB 0208	0 00 37
AZY SUR MARNE	LES HACARTS	ZB 0209	0 00 87
AZY SUR MARNE	LES HACARTS	ZB 0210	0 12 47
AZY SUR MARNE	LES JOTS	ZA 0211	0 36 36
AZY SUR MARNE	LES JOTS	ZA 0212	0 11 22
AZY SUR MARNE	LES JOTS	ZA 0213	0 04 10
AZY SUR MARNE	LES JOTS	ZA 0214	0 05 74
AZY SUR MARNE	LES JOTS	ZA 0215	0 06 98
AZY SUR MARNE	LES JOTS	ZA 0216	0 11 40
AZY SUR MARNE	LES JOTS	ZA 0217	0 11 22
AZY SUR MARNE	LES JOTS	ZA 0218	0 05 48
AZY SUR MARNE	LES JOTS	ZA 0219	0 08 02
AZY SUR MARNE	LES JOTS	ZA 0220	0 04 78
AZY SUR MARNE	LES JOTS	ZA 0221	0 03 87
AZY SUR MARNE	LES JOTS	ZA 0222	0 04 42
AZY SUR MARNE	LES JOTS	ZA 0223	0 19 73
AZY SUR MARNE	LES JOTS	ZA 0224	0 07 41
AZY SUR MARNE	LES JOTS	ZA 0225	0 12 26
AZY SUR MARNE	LES LOQUERETS	ZD 0071	0 56 30
AZY SUR MARNE	LES LOQUERETS	ZD 0072	0 09 90
AZY SUR MARNE	LES LOQUERETS	ZD 0073	0 14 00
AZY SUR MARNE	LES LOQUERETS	ZD 0074	0 19 30
AZY SUR MARNE	LES LOQUERETS	ZD 0075	0 34 50
AZY SUR MARNE	LES LOQUERETS	ZD 0076	0 34 90
AZY SUR MARNE	LES LOQUERETS	ZD 0077	0 18 50
AZY SUR MARNE	LES LOQUERETS	ZD 0078	0 13 80
AZY SUR MARNE	LES LOQUERETS	ZD 0082	0 26 10
AZY SUR MARNE	LES LOQUERETS	ZD 0202	0 01 36
AZY SUR MARNE	LES LOQUERETS	ZD 0204	0 01 36
AZY SUR MARNE	LES LOQUERETS	ZD 0226	0 27 86
AZY SUR MARNE	LES LOQUERETS	ZD 0227	0 00 34
AZY SUR MARNE	LES LOQUERETS	ZD 0228	0 01 49
AZY SUR MARNE	LES LOQUERETS	ZD 0229	0 04 55
AZY SUR MARNE	LES LOQUERETS	ZD 0230	0 01 83
AZY SUR MARNE	LES LOQUERETS	ZD 0231	0 53 51
AZY SUR MARNE	LES LOURDINS	ZA 0226	0 08 98
AZY SUR MARNE	LES LOURDINS	ZA 0227	0 02 44
AZY SUR MARNE	LES LOURDINS	ZA 0228	0 16 30
AZY SUR MARNE	LES LOURDINS	ZA 0229	0 18 85
AZY SUR MARNE	LES LOURDINS	ZA 0230	0 17 72
AZY SUR MARNE	LES LOURDINS	ZA 0231	0 11 16
AZY SUR MARNE	LES LOURDINS	ZA 0232	0 19 82
AZY SUR MARNE	LES LOURDINS	ZA 0233	0 15 04
AZY SUR MARNE	LES LOURDINS	ZA 0234	0 31 29
AZY SUR MARNE	LES LOURDINS	ZA 0235	0 00 99
AZY SUR MARNE	LES LOURDINS	ZA 0236	0 10 06
AZY SUR MARNE	LES LOURDINS	ZA 0237	0 00 93
AZY SUR MARNE	LES MURS BLANCS	ZA 0034	0 07 08
AZY SUR MARNE	LES MURS BLANCS	ZA 0035	0 77 70
AZY SUR MARNE	LES MURS BLANCS	ZA 0036	0 13 22
AZY SUR MARNE	LES MURS BLANCS	ZA 0037	0 08 38
AZY SUR MARNE	LES MURS BLANCS	ZA 0038	0 44 05
AZY SUR MARNE	LES MURS BLANCS	ZA 0039	0 21 70

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

AZY SUR MARNE	LES MURS BLANCS	ZA 0040	0 05 35
AZY SUR MARNE	LES MURS BLANCS	ZA 0041	0 03 95
AZY SUR MARNE	LES MURS BLANCS	ZA 0042	0 02 80
AZY SUR MARNE	LES MURS BLANCS	ZA 0043	0 15 35
AZY SUR MARNE	LES MURS BLANCS	ZA 0044	0 06 87
AZY SUR MARNE	LES MURS BLANCS	ZA 0045	0 05 57
AZY SUR MARNE	LES MURS BLANCS	ZA 0046	0 04 28
AZY SUR MARNE	LES MURS BLANCS	ZA 0048	0 09 83
AZY SUR MARNE	LES MURS BLANCS	ZA 0049	0 03 90
AZY SUR MARNE	LES MURS BLANCS	ZA 0050	0 03 15
AZY SUR MARNE	LES MURS BLANCS	ZA 0051	0 05 91
AZY SUR MARNE	LES MURS BLANCS	ZA 0052	0 05 46
AZY SUR MARNE	LES MURS BLANCS	ZA 0053	0 06 30
AZY SUR MARNE	LES MURS BLANCS	ZA 0054	0 05 16
AZY SUR MARNE	LES MURS BLANCS	ZA 0055	0 01 66
AZY SUR MARNE	LES MURS BLANCS	ZA 0251	0 10 31
AZY SUR MARNE	LES MURS BLANCS	ZA 0252	0 05 57
AZY SUR MARNE	LES PIERRERIES	ZD 0152	0 19 40
AZY SUR MARNE	LES PIERRERIES	ZD 0153	0 02 40
AZY SUR MARNE	LES PIERRERIES	ZD 0154	0 01 70
AZY SUR MARNE	LES PIERRERIES	ZD 0155	0 02 30
AZY SUR MARNE	LES PIERRERIES	ZD 0156	0 04 70
AZY SUR MARNE	LES PIERRERIES	ZD 0157	0 06 70
AZY SUR MARNE	LES PIERRERIES	ZD 0158	0 20 40
AZY SUR MARNE	LES PIERRERIES	ZD 0159	0 00 80
AZY SUR MARNE	LES PIERRERIES	ZD 0160	0 01 80
AZY SUR MARNE	LES PIERRERIES	ZD 0161	0 03 40
AZY SUR MARNE	LES PIERRERIES	ZD 0162	0 11 80
AZY SUR MARNE	LES PIERRERIES	ZD 0163	0 07 70
AZY SUR MARNE	LES PIERRERIES	ZD 0164	0 24 20
AZY SUR MARNE	LES PIERRERIES	ZD 0165	0 11 00
AZY SUR MARNE	LES PIERRERIES	ZD 0166	0 07 70
AZY SUR MARNE	LES PIERRERIES	ZD 0167	0 05 00
AZY SUR MARNE	LES PIERRERIES	ZD 0168	0 07 00
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0110	0 25 82
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0113	0 23 57
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0114	0 15 77
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0115	0 15 44
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0116	0 15 20
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0124	0 06 02
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0125	0 10 09
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0126	0 07 70
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0127	0 20 00
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0128	0 12 10
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0129	0 12 47
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0130	0 10 11
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0131	0 07 52
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0132	0 08 11
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0133	0 45 42
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0134	0 07 98
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0135	0 09 94
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0136	0 01 46
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0137	0 20 10
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0138	0 07 07

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0139	0 18 27
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0140	0 09 29
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0141	0 08 23
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0142	0 07 62
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0143	0 13 95
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0144	0 05 15
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0145	0 07 17
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0260	0 04 26
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0262	0 03 17
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0264	0 01 48
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0266	0 00 03
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0270	0 37 67
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0272	0 19 27
AZY SUR MARNE	LES PLANTES	ZA 0274	0 17 22
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0121	0 86 40
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0122	0 26 50
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0123	2 07 30
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0124	0 06 40
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0125	0 11 60
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0126	0 14 20
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0127	0 06 70
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0128	0 11 00
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0129	0 44 40
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0130	0 11 90
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0131	0 04 00
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0132	0 09 50
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0133	0 20 40
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0134	0 03 00
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0135	0 02 90
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0136	0 03 10
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0137	0 01 90
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0138	0 04 30
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0139	0 02 00
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0141	0 06 80
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0142	0 14 50
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0143	0 04 10
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0144	0 03 20
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0145	0 06 20
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0146	0 21 90
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0147	0 22 40
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0148	0 10 70
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0149	0 45 30
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0150	0 11 00
AZY SUR MARNE	LES PRONTS	ZD 0151	0 05 80
AZY SUR MARNE	LES PUCES	ZB 0057	0 09 76
AZY SUR MARNE	LES PUCES	ZB 0058	0 04 53
AZY SUR MARNE	LES PUCES	ZB 0059	0 21 74
AZY SUR MARNE	LES PUCES	ZB 0060	0 23 63
AZY SUR MARNE	LES PUCES	ZB 0061	0 63 68
AZY SUR MARNE	LES PUCES	ZB 0062	0 18 62
AZY SUR MARNE	LES PUCES	ZB 0063	0 25 74
AZY SUR MARNE	LES PUCES	ZB 0064	0 07 17
AZY SUR MARNE	LES PUCES	ZB 0065	0 03 22
AZY SUR MARNE	LES PUCES	ZB 0066	0 02 95

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

AZY SUR MARNE	LES PUCES	ZB 0067	0 05 53
AZY SUR MARNE	LES PUCES	ZB 0068	0 03 95
AZY SUR MARNE	LES PUCES	ZB 0069	0 04 84
AZY SUR MARNE	LES PUCES	ZB 0215	0 01 70
AZY SUR MARNE	LES PUCES	ZB 0216	0 09 89
AZY SUR MARNE	LES ROCHEFORTS	ZA 0070	0 15 25
AZY SUR MARNE	LES ROCHEFORTS	ZA 0071	0 60 93
AZY SUR MARNE	LES ROCHEFORTS	ZA 0072	0 09 26
AZY SUR MARNE	LES ROCHEFORTS	ZA 0073	0 08 13
AZY SUR MARNE	LES ROCHEFORTS	ZA 0074	0 12 91
AZY SUR MARNE	LES ROCHEFORTS	ZA 0075	0 03 87
AZY SUR MARNE	LES ROCHEFORTS	ZA 0253	0 23 15
AZY SUR MARNE	LES ROCHEFORTS	ZA 0254	0 33 35
AZY SUR MARNE	LES TERRES ROUGES	ZB 0145	0 14 42
AZY SUR MARNE	LES TERRES ROUGES	ZB 0146	0 12 13
AZY SUR MARNE	LES TERRES ROUGES	ZB 0147	0 29 08
AZY SUR MARNE	LES TERRES ROUGES	ZB 0148	0 16 72
AZY SUR MARNE	LES TERRES ROUGES	ZB 0149	0 06 64
AZY SUR MARNE	LES TERRES ROUGES	ZB 0150	0 20 71
AZY SUR MARNE	LES TERRES ROUGES	ZB 0152	0 19 48
AZY SUR MARNE	LES TERRES ROUGES	ZB 0153	0 14 35
AZY SUR MARNE	LES TERRES ROUGES	ZB 0154	0 06 10
AZY SUR MARNE	LES TERRES ROUGES	ZB 0155	0 14 10
AZY SUR MARNE	LES TERRES ROUGES	ZB 0156	0 08 21
AZY SUR MARNE	LES TERRES ROUGES	ZB 0157	0 08 10
AZY SUR MARNE	LES TERRES ROUGES	ZB 0158	0 15 23
AZY SUR MARNE	LES TERRES ROUGES	ZB 0159	0 12 81
AZY SUR MARNE	LES TERRES ROUGES	ZB 0160	0 02 82
AZY SUR MARNE	LES TERRES ROUGES	ZB 0161	0 38 14
AZY SUR MARNE	LES TERRES ROUGES	ZB 0162	0 18 44
AZY SUR MARNE	LES TERRES ROUGES	ZB 0163	0 11 67
AZY SUR MARNE	LES TERRES ROUGES	ZB 0164	0 09 29
AZY SUR MARNE	LES TERRES ROUGES	ZB 0211	0 15 38
AZY SUR MARNE	LES TERRES ROUGES	ZB 0212	0 15 38
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZA 0006	0 00 12
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZA 0007	0 08 91
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZA 0008	0 26 40
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZA 0009	0 14 65
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZA 0010	0 08 50
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZA 0011	0 27 07
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZA 0012	0 22 00
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZA 0013	0 21 15
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZA 0015	0 21 37
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZA 0016	0 37 64
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZA 0017	0 35 92
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZA 0018	0 18 67
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZA 0019	0 27 81
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZA 0020	0 06 48
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZA 0021	0 01 21
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZA 0022	0 02 20
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZA 0281	0 06 85
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZA 0285	0 03 89
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZA 0286	0 30 67
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZC 0102	0 03 20

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZC 0103	0 04 10
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZC 0104	0 14 80
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZC 0105	0 14 00
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZC 0106	0 18 00
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZC 0107	0 15 20
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZC 0108	0 11 40
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZC 0109	0 04 00
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZC 0110	0 07 00
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZC 0111	0 03 30
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZC 0112	0 08 10
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZC 0113	0 07 60
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZC 0114	0 19 20
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZC 0115	0 04 80
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZC 0116	0 06 10
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZC 0117	0 05 40
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZC 0118	0 02 40
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZC 0119	0 00 60
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZC 0120	0 02 20
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZC 0121	0 01 60
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZC 0122	0 06 70
AZY SUR MARNE	LES VIGNES AUX BETES	ZC 0123	0 02 90
AZY SUR MARNE	SOUS LE BOIS DU LOUP	ZA 0001	0 04 57
AZY SUR MARNE	SOUS LE BOIS DU LOUP	ZA 0002	0 07 13
AZY SUR MARNE	SOUS LE BOIS DU LOUP	ZA 0003	0 02 00
AZY SUR MARNE	SOUS LE BOIS DU LOUP	ZA 0004	0 33 35
AZY SUR MARNE	SOUS LE BOIS DU LOUP	ZA 0005	0 41 40
AZY SUR MARNE	SOUS LE BOIS DU LOUP	ZA 0238	0 00 71
AZY SUR MARNE	SOUS LE BOIS DU LOUP	ZA 0239	0 00 80
AZY SUR MARNE	SOUS LE BOIS DU LOUP	ZA 0240	0 01 00
AZY SUR MARNE	SOUS LE BOIS DU LOUP	ZA 0241	0 01 21
AZY SUR MARNE	SOUS LE BOIS DU LOUP	ZA 0242	0 00 71
AZY SUR MARNE	SOUS LE BOIS DU LOUP	ZA 0243	0 01 47
AZY SUR MARNE	SOUS LE BOIS DU LOUP	ZA 0244	0 01 10
AZY SUR MARNE	SOUS LE BOIS DU LOUP	ZA 0245	0 00 80
AZY SUR MARNE	SOUS LE BOIS DU LOUP	ZA 0246	0 00 03
AZY SUR MARNE	SOUS LE BOIS DU LOUP	ZA 0247	0 00 50
AZY SUR MARNE	SOUS LE BOIS DU LOUP	ZA 0248	0 00 97
AZY SUR MARNE	SOUS LE BOIS DU LOUP	ZA 0249	0 01 30
AZY SUR MARNE	SOUS LE CLOS DU BOIS	ZC 0074	0 06 00
AZY SUR MARNE	SOUS LE CLOS DU BOIS	ZC 0075	0 04 10
AZY SUR MARNE	SOUS LE CLOS DU BOIS	ZC 0076	0 05 60
AZY SUR MARNE	SOUS LE CLOS DU BOIS	ZC 0077	0 04 50
AZY SUR MARNE	SOUS LE CLOS DU BOIS	ZC 0078	0 05 70
AZY SUR MARNE	SOUS LE CLOS DU BOIS	ZC 0079	0 01 10
AZY SUR MARNE	SOUS LE CLOS DU BOIS	ZC 0080	0 01 20
AZY SUR MARNE	SOUS LE CLOS DU BOIS	ZC 0081	0 01 50
AZY SUR MARNE	SOUS LE CLOS DU BOIS	ZC 0082	0 01 50
AZY SUR MARNE	SOUS LE CLOS DU BOIS	ZC 0083	0 01 90
AZY SUR MARNE	SOUS LE CLOS DU BOIS	ZC 0084	0 02 90
AZY SUR MARNE	SOUS LE CLOS DU BOIS	ZC 0085	0 13 30
AZY SUR MARNE	SOUS LE CLOS DU BOIS	ZC 0086	0 04 90
AZY SUR MARNE	SOUS LE CLOS DU BOIS	ZC 0087	0 02 30
AZY SUR MARNE	SOUS LE CLOS DU BOIS	ZC 0088	0 05 00
AZY SUR MARNE	SOUS LE CLOS DU BOIS	ZC 0089	0 06 40

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

AZY SUR MARNE	SOUS LE CLOS DU BOIS	ZC 0090	0 09 10
AZY SUR MARNE	SOUS LE CLOS DU BOIS	ZC 0091	0 07 30
AZY SUR MARNE	SOUS LE CLOS DU BOIS	ZC 0092	0 06 60
AZY SUR MARNE	SOUS LE CLOS DU BOIS	ZC 0093	0 07 10
AZY SUR MARNE	SOUS LE CLOS DU BOIS	ZC 0094	0 13 20
AZY SUR MARNE	SOUS LE CLOS DU BOIS	ZC 0095	0 00 90
AZY SUR MARNE	SOUS LE CLOS DU BOIS	ZC 0096	0 22 30
AZY SUR MARNE	SOUS LE CLOS DU BOIS	ZC 0097	0 32 60
AZY SUR MARNE	SOUS LE CLOS DU BOIS	ZC 0098	0 08 40
AZY SUR MARNE	SOUS LE CLOS DU BOIS	ZC 0099	0 06 00
AZY SUR MARNE	SOUS LE CLOS DU BOIS	ZC 0100	0 06 10
AZY SUR MARNE	SOUS LE CLOS DU BOIS	ZC 0128	0 03 22
AZY SUR MARNE	SOUS LE CLOS DU BOIS	ZC 0129	0 01 88
AZY SUR MARNE	SUR LES MAISONS BERTHEMET	YA 0053	0 47 65
AZY SUR MARNE	SUR LES MAISONS BERTHEMET	YA 0055	0 15 40
AZY SUR MARNE	SUR LES MAISONS BERTHEMET	YA 0056	0 05 18
AZY SUR MARNE	SUR LES MAISONS BERTHEMET	YA 0057	0 14 84
AZY SUR MARNE	SUR LES MAISONS BERTHEMET	YA 0058	0 07 22
AZY SUR MARNE	DE GRAMONT	AA 0109	0 10 71
AZY SUR MARNE	LE VILLAGE	AA 0074	0 00 50
BONNEIL	AU DESSUS DES VIVEREAUX	ZB 0026	0 27 84
BONNEIL	AU DESSUS DES VIVEREAUX	ZB 0027	0 28 32
BONNEIL	AU DESSUS DES VIVEREAUX	ZB 0028	0 18 31
BONNEIL	AU DESSUS DES VIVEREAUX	ZB 0029	0 06 58
BONNEIL	AU DESSUS DES VIVEREAUX	ZB 0030	0 06 44
BONNEIL	AU DESSUS DES VIVEREAUX	ZB 0031	0 18 03
BONNEIL	AU DESSUS DES VIVEREAUX	ZB 0032	0 08 20
BONNEIL	AU DESSUS DES VIVEREAUX	ZB 0033	0 12 45
BONNEIL	AU DESSUS DES VIVEREAUX	ZB 0034	0 11 03
BONNEIL	AU DESSUS DES VIVEREAUX	ZB 0035	0 22 94
BONNEIL	AU DESSUS DES VIVEREAUX	ZB 0036	0 12 96
BONNEIL	AU DESSUS DES VIVEREAUX	ZB 0037	0 12 66
BONNEIL	AU DESSUS DES VIVEREAUX	ZB 0038	0 05 63
BONNEIL	AU DESSUS DES VIVEREAUX	ZB 0039	0 04 94
BONNEIL	AU DESSUS DES VIVEREAUX	ZB 0040	0 03 55
BONNEIL	AU DESSUS DES VIVEREAUX	ZB 0041	0 09 72
BONNEIL	AU DESSUS DES VIVEREAUX	ZB 0042	0 05 94
BONNEIL	AU DESSUS DES VIVEREAUX	ZB 0043	0 09 65
BONNEIL	DERRIERE L'EGLISE	AB 0040	0 02 48
BONNEIL	DERRIERE L'EGLISE	AB 0041	0 02 42
BONNEIL	DERRIERE L'EGLISE	AB 0042	0 03 00
BONNEIL	DERRIERE L'EGLISE	AB 0043	0 02 17
BONNEIL	DERRIERE L'EGLISE	YB 0183	0 08 19
BONNEIL	DERRIERE L'EGLISE	YB 0184	0 12 96
BONNEIL	DERRIERE L'EGLISE	YB 0185	0 18 20
BONNEIL	DERRIERE L'EGLISE	YB 0186	0 11 53
BONNEIL	DERRIERE L'EGLISE	YB 0187	0 01 52
BONNEIL	DERRIERE L'EGLISE	YB 0188	0 07 98
BONNEIL	DERRIERE L'EGLISE	YB 0189	0 19 76
BONNEIL	DERRIERE L'EGLISE	YB 0190	0 09 60
BONNEIL	DERRIERE L'EGLISE	YB 0191	0 09 63
BONNEIL	DERRIERE L'EGLISE	YB 0192	0 11 38
BONNEIL	DERRIERE L'EGLISE	YB 0193	0 03 51
BONNEIL	DERRIERE L'EGLISE	YB 0196	0 04 34

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

BONNEIL	DERRIERE L'EGLISE	YB 0197	0 05 03
BONNEIL	DERRIERE L'EGLISE	YB 0198	0 02 92
BONNEIL	DERRIERE LES MAISONS	AB 0047	0 09 96
BONNEIL	DERRIERE LES MAISONS	AB 0048	0 12 68
BONNEIL	DERRIERE LES MAISONS	AB 0065	0 04 22
BONNEIL	DERRIERE LES MAISONS	AB 0066	0 03 36
BONNEIL	DERRIERE LES MAISONS	AB 0067	0 03 23
BONNEIL	DERRIERE LES MAISONS	AB 0068	0 22 83
BONNEIL	DERRIERE LES MAISONS	AB 0069	0 04 87
BONNEIL	DERRIERE LES MAISONS	AB 0070	0 13 96
BONNEIL	DERRIERE LES MAISONS	AB 0074	0 01 49
BONNEIL	DERRIERE LES MAISONS	AB 0075	0 00 60
BONNEIL	DERRIERE LES MAISONS	AB 0076	0 00 67
BONNEIL	DERRIERE LES MAISONS	AB 0077	0 04 02
BONNEIL	DERRIERE LES MAISONS	AB 0078	0 04 87
BONNEIL	DERRIERE LES MAISONS	AB 0079	0 09 93
BONNEIL	DERRIERE LES MAISONS	AB 0083	0 07 62
BONNEIL	DERRIERE LES MAISONS	AB 0084	0 15 48
BONNEIL	DERRIERE LES MAISONS	AB 0085	0 03 64
BONNEIL	DERRIERE LES MAISONS	AB 0086	0 02 51
BONNEIL	DERRIERE LES MAISONS	AB 0087	0 00 68
BONNEIL	DERRIERE LES MAISONS	AB 0088	0 08 36
BONNEIL	DERRIERE LES MAISONS	AB 0089	0 04 48
BONNEIL	LA FONTAINE DES PETITS TON	ZB 0001	0 02 40
BONNEIL	LA FONTAINE DES PETITS TON	ZB 0002	0 04 55
BONNEIL	LA FONTAINE DES PETITS TON	ZB 0003	0 21 52
BONNEIL	LA FONTAINE DES PETITS TON	ZB 0004	0 07 40
BONNEIL	LA FONTAINE DES PETITS TON	ZB 0005	0 12 48
BONNEIL	LA FONTAINE DES PETITS TON	ZB 0006	0 03 76
BONNEIL	LA FONTAINE DES PETITS TON	ZB 0007	0 04 67
BONNEIL	LA FONTAINE DES PETITS TON	ZB 0008	0 03 80
BONNEIL	LA FONTAINE DES PETITS TON	ZB 0009	0 06 27
BONNEIL	LA FONTAINE DES PETITS TON	ZB 0010	0 02 00
BONNEIL	LA FONTAINE DES PETITS TON	ZB 0201	0 00 50
BONNEIL	LA FONTAINE DES PETITS TON	ZB 0202	0 01 30
BONNEIL	LA FONTAINE DES PETITS TON	ZB 0203	0 00 51
BONNEIL	LA FONTAINE DES PETITS TON	ZB 0204	0 02 40
BONNEIL	LA FONTAINE DES PETITS TON	ZB 0205	0 01 15
BONNEIL	LA FONTAINE DES PETITS TON	ZB 0206	0 01 00
BONNEIL	LA FONTAINE DES PETITS TON	ZB 0207	0 01 39
BONNEIL	LA FONTAINE DES PETITS TON	ZB 0208	0 01 75
BONNEIL	LA FONTAINE DES PETITS TON	ZB 0209	0 03 16
BONNEIL	LA JOBARDE	AA 0143	0 03 57
BONNEIL	LA JOBARDE	AA 0148	0 02 29
BONNEIL	LA JOBARDE	AA 0153	0 56 34
BONNEIL	LA JOBARDE	AA 0154	0 02 58
BONNEIL	LA JOBARDE	AA 0155	0 13 72
BONNEIL	LA JOBARDE	AA 0156	0 23 24
BONNEIL	LA JOBARDE	AA 0157	0 02 57
BONNEIL	LA JOBARDE	AA 0158	0 02 06
BONNEIL	LA JOBARDE	AA 0218	0 14 72
BONNEIL	LA JOBARDE	AA 0219	0 17 02
BONNEIL	LA PLANTE A LA PIERRE	YB 0015	0 07 70
BONNEIL	LA PLANTE A LA PIERRE	YB 0016	0 11 10

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

BONNEIL	LA PLANTE A LA PIERRE	YB 0321	0 40 22
BONNEIL	LA PLANTE A LA PIERRE	YB 0322	0 14 03
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0142	0 00 36
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0143	0 00 02
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0153	0 02 22
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0226	0 00 97
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0227	0 00 75
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0228	0 00 62
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0229	0 00 18
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0230	0 00 51
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0231	0 00 14
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0232	0 00 10
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0233	0 00 35
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0234	0 00 74
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0235	0 00 37
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0236	0 00 86
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0237	0 00 42
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0238	0 00 56
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0239	0 00 04
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0240	0 01 20
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0241	0 00 55
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0242	0 00 05
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0243	0 00 15
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0244	0 00 98
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0245	0 00 44
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0246	0 00 45
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0247	0 00 55
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0248	0 00 56
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0249	0 00 07
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0250	0 00 40
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0251	0 00 25
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0252	0 00 06
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0253	0 00 32
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0254	0 00 40
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0255	0 00 08
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0256	0 00 52
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0257	0 00 12
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0258	0 00 02
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0259	0 00 45
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0260	0 00 26
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0261	0 00 77
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0262	0 00 92
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0263	0 00 08
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0264	0 00 08
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0265	0 01 14
BONNEIL	L'AUBRI	ZB 0266	0 01 09
BONNEIL	LE BOUT PAPELARD	AB 0108	0 08 69
BONNEIL	LE BOUT PAPELARD	AB 0109	0 11 14
BONNEIL	LE BOUT PAPELARD	AB 0110	0 05 80
BONNEIL	LE BOUT PAPELARD	AB 0114	0 11 58
BONNEIL	LE BOUT PAPELARD	AB 0115	0 11 34
BONNEIL	LE BOUT PAPELARD	AB 0119	0 11 38
BONNEIL	LE BOUT PAPELARD	AB 0120	0 02 95
BONNEIL	LE BOUT PAPELARD	AB 0121	0 10 72

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

BONNEIL	LE BOUT PAPELARD	AB 0122	0 01 14
BONNEIL	LE CLOS ZELE	ZA 0158	0 16 13
BONNEIL	LE CLOS ZELE	ZA 0159	0 01 62
BONNEIL	LE CLOS ZELE	ZA 0161	0 37 03
BONNEIL	LE CLOS ZELE	ZA 0164	0 16 62
BONNEIL	LE CLOS ZELE	ZA 0165	0 03 04
BONNEIL	LE CLOS ZELE	ZA 0166	0 09 88
BONNEIL	LE CLOS ZELE	ZA 0214	0 11 30
BONNEIL	LE CLOS ZELE	ZA 0215	0 09 33
BONNEIL	LE CLOS ZELE	ZA 0216	0 07 86
BONNEIL	LE CLOS ZELE	ZA 0217	0 09 46
BONNEIL	LE CLOS ZELE	ZA 0276	0 06 32
BONNEIL	LE CLOS ZELE	ZA 0277	0 23 56
BONNEIL	LE GROS SAVART	AA 0175	0 01 63
BONNEIL	LE GROS SAVART	AA 0176	0 03 61
BONNEIL	LE GROS SAVART	AA 0177	0 02 91
BONNEIL	LE GROS SAVART	AA 0178	0 04 35
BONNEIL	LE GROS SAVART	AA 0179	0 01 34
BONNEIL	LE GROS SAVART	AA 0180	0 13 71
BONNEIL	LE GROS SAVART	AA 0246	0 04 23
BONNEIL	LE GROS SAVART	AA 0247	0 37 82
BONNEIL	LE HAUT BOUT	YB 0058	0 18 05
BONNEIL	LE HAUT BOUT	YB 0059	1 28 73
BONNEIL	LE HAUT BOUT	YB 0060	0 03 01
BONNEIL	LE HAUT BOUT	YB 0061	0 24 77
BONNEIL	LE HAUT BOUT	YB 0259	0 03 48
BONNEIL	LE HAUT BOUT	YB 0292	0 18 31
BONNEIL	LE HAUT BOUT	YB 0303	0 00 03
BONNEIL	LE HAUT BOUT	YB 0304	0 00 14
BONNEIL	LE JAU	YB 0114	0 04 37
BONNEIL	LE JAU	YB 0115	0 06 40
BONNEIL	LE JAU	YB 0116	0 13 39
BONNEIL	LE JAU	YB 0117	0 05 93
BONNEIL	LE JAU	YB 0118	0 12 93
BONNEIL	LE JAU	YB 0119	0 05 35
BONNEIL	LE JAU	YB 0120	0 11 18
BONNEIL	LE JAU	YB 0121	0 04 20
BONNEIL	LE JAU	YB 0122	0 03 68
BONNEIL	LE JAU	YB 0123	0 03 79
BONNEIL	LE JAU	YB 0124	0 08 47
BONNEIL	LE JAU	YB 0127	0 03 58
BONNEIL	LE JAU	YB 0130	0 10 97
BONNEIL	LE JAU	YB 0131	0 02 58
BONNEIL	LE JAU	YB 0132	0 02 46
BONNEIL	LE JAU	YB 0133	0 02 62
BONNEIL	LE JAU	YB 0134	0 02 62
BONNEIL	LE JAU	YB 0267	0 01 85
BONNEIL	LE JAU	YB 0268	0 03 28
BONNEIL	LE JAU	YB 0297	0 04 88
BONNEIL	LE JAU	YB 0344	0 01 53
BONNEIL	LE JAU	YB 0345	0 00 32
BONNEIL	LE JAU	YB 0346	0 00 53
BONNEIL	LE JAU	YB 0347	0 06 29
BONNEIL	LE JAU	YB 0348	0 05 52

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

BONNEIL	LE JAU	YB 0349	0 08 67
BONNEIL	LE JAU	YB 0350	0 10 55
BONNEIL	LE JAU	YB 0351	0 00 85
BONNEIL	LE JAU	YB 0352	0 02 71
BONNEIL	LE JOB	YB 0064	0 06 55
BONNEIL	LE JOB	YB 0065	0 02 05
BONNEIL	LE JOB	YB 0066	0 13 70
BONNEIL	LE JOB	YB 0067	0 06 60
BONNEIL	LE JOB	YB 0068	0 02 54
BONNEIL	LE JOB	YB 0069	0 05 32
BONNEIL	LE JOB	YB 0071	0 07 20
BONNEIL	LE JOB	YB 0072	0 08 95
BONNEIL	LE JOB	YB 0073	0 11 75
BONNEIL	LE JOB	YB 0074	0 02 56
BONNEIL	LE JOB	YB 0075	0 03 22
BONNEIL	LE JOB	YB 0076	0 08 47
BONNEIL	LE JOB	YB 0078	0 05 06
BONNEIL	LE JOB	YB 0079	0 06 27
BONNEIL	LE JOB	YB 0080	0 03 27
BONNEIL	LE JOB	YB 0082	0 08 94
BONNEIL	LE JOB	YB 0083	0 07 00
BONNEIL	LE JOB	YB 0084	0 13 51
BONNEIL	LE JOB	YB 0085	0 00 96
BONNEIL	LE JOB	YB 0086	0 00 95
BONNEIL	LE JOB	YB 0087	0 15 12
BONNEIL	LE JOB	YB 0262	0 09 50
BONNEIL	LE JOB	YB 0263	0 07 05
BONNEIL	LE JOB	YB 0264	0 03 45
BONNEIL	LE JOB	YB 0265	0 07 05
BONNEIL	LE JOB	YB 0340	0 27 24
BONNEIL	LE JOB	YB 0341	0 01 05
BONNEIL	LE JOB	YB 0342	0 02 20
BONNEIL	LE JOB	YB 0343	0 01 66
BONNEIL	LE PORTE MANTEAU	ZB 0088	0 12 81
BONNEIL	LE PORTE MANTEAU	ZB 0089	0 02 97
BONNEIL	LE PORTE MANTEAU	ZB 0090	0 20 01
BONNEIL	LE PORTE MANTEAU	ZB 0091	0 05 53
BONNEIL	LE PORTE MANTEAU	ZB 0092	0 05 41
BONNEIL	LE PORTE MANTEAU	ZB 0093	0 29 39
BONNEIL	LE PORTE MANTEAU	ZB 0094	0 09 96
BONNEIL	LE PORTE MANTEAU	ZB 0095	0 06 95
BONNEIL	LE PORTE MANTEAU	ZB 0096	0 08 14
BONNEIL	LE PORTE MANTEAU	ZB 0097	0 07 44
BONNEIL	LE PORTE MANTEAU	ZB 0098	0 07 85
BONNEIL	LE PORTE MANTEAU	ZB 0099	0 07 96
BONNEIL	LE PORTE MANTEAU	ZB 0100	0 15 67
BONNEIL	LE PORTE MANTEAU	ZB 0101	0 13 91
BONNEIL	LE PORTE MANTEAU	ZB 0102	0 16 32
BONNEIL	LE PORTE MANTEAU	ZB 0103	0 09 77
BONNEIL	LE PORTE MANTEAU	ZB 0104	0 05 61
BONNEIL	LE PORTE MANTEAU	ZB 0105	0 08 90
BONNEIL	LE PORTE MANTEAU	ZB 0106	0 13 60
BONNEIL	LE PORTE MANTEAU	ZB 0107	0 20 43
BONNEIL	LE PORTE MANTEAU	ZB 0108	0 10 94

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

BONNEIL	LE PORTE MANTEAU	ZB 0212	0 04 53
BONNEIL	LE PORTE MANTEAU	ZB 0213	0 00 92
BONNEIL	LE PRE COLON	AC 0217	0 03 80
BONNEIL	LE PRE COLON	AC 0220	0 02 02
BONNEIL	LE PRE COLON	AC 0222	0 11 92
BONNEIL	LE PRE COLON	AC 0223	0 07 99
BONNEIL	LE PRE COLON	AC 0224	0 01 52
BONNEIL	LE PRE COLON	AC 0225	0 01 96
BONNEIL	LE PRE COLON	AC 0226	0 22 35
BONNEIL	LE PRE COLON	AC 0227	0 05 23
BONNEIL	LE PRE COLON	AC 0228	0 11 82
BONNEIL	LE PRE COLON	AC 0229	0 10 77
BONNEIL	LE PRE COLON	AC 0230	0 03 54
BONNEIL	LE PRE COLON	AC 0380	0 00 53
BONNEIL	LE PRE COLON	AC 0386	0 04 37
BONNEIL	LE PRE COLON	AC 0387	0 07 04
BONNEIL	LE VILLAGE	AC 0207	0 01 38
BONNEIL	LE VILLAGE	AC 0208	0 00 92
BONNEIL	LE VILLAGE	AC 0209	0 02 39
BONNEIL	LE VILLAGE	AC 0210	0 07 99
BONNEIL	LE VILLAGE	AC 0211	0 24 12
BONNEIL	LE VILLAGE	AC 0212	0 05 79
BONNEIL	LE VILLAGE	AC 0213	0 05 74
BONNEIL	LE VILLAGE	AC 0215	0 02 78
BONNEIL	LE VILLAGE	AC 0216	0 00 82
BONNEIL	LE VILLAGE	AC 0377	0 03 12
BONNEIL	LE VILLAGE	AC 0438	0 04 06
BONNEIL	LE VILLAGE	AC 0439	0 02 76
BONNEIL	LE VIVIER	AC 0001	0 13 21
BONNEIL	LE VIVIER	AC 0002	0 07 88
BONNEIL	LE VIVIER	AC 0003	0 01 19
BONNEIL	LE VIVIER	AC 0004	0 05 81
BONNEIL	LE VIVIER	AC 0005	0 02 46
BONNEIL	LE VIVIER	AC 0008	0 00 10
BONNEIL	LE VIVIER	AC 0397	0 05 20
BONNEIL	LE VIVIER	AC 0398	0 00 83
BONNEIL	LE VIVIER	AC 0437	0 06 64
BONNEIL	LE VIVIER	XA 0130	0 06 70
BONNEIL	LE VIVIER	XA 0131	0 03 06
BONNEIL	LE VIVIER	XA 0132	0 01 69
BONNEIL	LE VIVIER	XA 0133	0 01 72
BONNEIL	LE VIVIER	XA 0134	0 07 12
BONNEIL	LE VIVIER	XA 0135	0 01 69
BONNEIL	LE VIVIER	XA 0136	0 03 31
BONNEIL	LE VIVIER	XA 0137	0 04 21
BONNEIL	LE VIVIER	XA 0138	0 05 13
BONNEIL	LE VIVIER	XA 0139	0 02 49
BONNEIL	LE VIVIER	XA 0140	0 02 28
BONNEIL	LE VIVIER	XA 0141	0 03 29
BONNEIL	LE VIVIER	XA 0142	0 01 82
BONNEIL	LE VIVIER	XA 0143	0 08 30
BONNEIL	LE VIVIER	XA 0144	0 01 92
BONNEIL	LE VIVIER	XA 0145	0 03 00
BONNEIL	LE VIVIER	XA 0146	0 03 86

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

BONNEIL	LE VIVIER	XA 0147	0 07 44
BONNEIL	LE VIVIER	XA 0148	0 03 28
BONNEIL	LE VIVIER	XA 0149	0 02 88
BONNEIL	LE VIVIER	XA 0150	0 23 86
BONNEIL	L'ECHAUDE	ZB 0129	0 08 64
BONNEIL	L'ECHAUDE	ZB 0130	0 13 43
BONNEIL	L'ECHAUDE	ZB 0131	0 41 45
BONNEIL	L'ECHAUDE	ZB 0132	0 20 80
BONNEIL	L'ECHAUDE	ZB 0133	0 14 21
BONNEIL	L'ECHAUDE	ZB 0134	0 20 59
BONNEIL	L'ECHAUDE	ZB 0135	0 19 19
BONNEIL	L'ECHAUDE	ZB 0136	0 24 42
BONNEIL	L'ECHAUDE	ZB 0137	0 00 68
BONNEIL	L'ECHAUDE	ZB 0161	0 00 84
BONNEIL	L'ECHAUDE	ZB 0162	0 01 02
BONNEIL	L'ECHAUDE	ZB 0163	0 01 00
BONNEIL	L'ECHAUDE	ZB 0164	0 04 88
BONNEIL	L'ECHAUDE	ZB 0165	0 00 85
BONNEIL	L'ECHAUDE	ZB 0166	0 00 64
BONNEIL	L'ECHAUDE	ZB 0167	0 02 65
BONNEIL	L'ECHAUDE	ZB 0168	0 01 82
BONNEIL	L'ECHAUDE	ZB 0169	0 01 00
BONNEIL	L'ECHAUDE	ZB 0170	0 01 54
BONNEIL	L'ECHAUDE	ZB 0171	0 04 20
BONNEIL	L'ECHAUDE	ZB 0172	0 00 24
BONNEIL	L'ENTREE	AC 0010	0 02 50
BONNEIL	L'ENTREE	AC 0011	0 04 95
BONNEIL	L'ENTREE	AC 0012	0 02 50
BONNEIL	L'ENTREE	AC 0013	0 00 93
BONNEIL	L'ENTREE	AC 0014	0 04 41
BONNEIL	L'ENTREE	AC 0015	0 01 94
BONNEIL	L'ENTREE	AC 0016	0 04 88
BONNEIL	L'ENTREE	AC 0017	0 01 99
BONNEIL	L'ENTREE	AC 0018	0 01 10
BONNEIL	L'ENTREE	AC 0019	0 01 25
BONNEIL	L'ENTREE	AC 0020	0 00 31
BONNEIL	L'ENTREE	AC 0021	0 01 28
BONNEIL	L'ENTREE	AC 0022	0 08 55
BONNEIL	L'ENTREE	AC 0023	0 00 78
BONNEIL	L'ENTREE	AC 0024	0 00 84
BONNEIL	L'ENTREE	AC 0025	0 01 87
BONNEIL	L'ENTREE	AC 0026	0 01 04
BONNEIL	L'ENTREE	AC 0027	0 00 96
BONNEIL	L'ENTREE	AC 0028	0 00 82
BONNEIL	L'ENTREE	AC 0029	0 00 52
BONNEIL	LES 6 QUARTIERS DES MOINES	ZA 0065	0 11 05
BONNEIL	LES 6 QUARTIERS DES MOINES	ZA 0066	0 07 68
BONNEIL	LES 6 QUARTIERS DES MOINES	ZA 0067	0 03 90
BONNEIL	LES 6 QUARTIERS DES MOINES	ZA 0068	0 42 57
BONNEIL	LES BERGERIES	ZA 0175	0 21 37
BONNEIL	LES BERGERIES	ZA 0176	0 35 17
BONNEIL	LES BERGERIES	ZA 0177	0 13 81
BONNEIL	LES BERGERIES	ZA 0206	0 03 72
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0231	0 01 00

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0232	0 01 10
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0233	0 01 30
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0234	0 04 90
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0235	0 02 20
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0236	0 01 80
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0237	0 01 70
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0238	0 01 25
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0239	0 01 30
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0240	0 00 80
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0241	0 00 80
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0242	0 01 65
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0243	0 05 80
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0244	0 03 10
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0247	0 02 32
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0248	0 03 49
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0249	0 01 34
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0252	0 02 30
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0253	0 03 80
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0256	0 03 35
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0257	0 02 20
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0258	0 00 80
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0259	0 02 30
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0260	0 00 90
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0261	0 00 95
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0262	0 02 20
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0263	0 01 90
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0264	0 05 75
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0265	0 01 00
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0266	0 10 70
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0267	0 03 30
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0268	0 04 60
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0269	0 03 00
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0270	0 02 60
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0271	0 04 35
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0273	0 01 80
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0274	0 02 00
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0275	0 01 40
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0276	0 01 15
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0277	0 03 55
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0278	0 04 45
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0279	0 07 04
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0280	0 05 72
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0281	0 01 35
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0282	0 00 90
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0283	0 01 70
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0284	0 02 00
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0285	0 01 00
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0286	0 01 60
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0287	0 01 80
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0288	0 02 20
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0289	0 02 30
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0290	0 02 50
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0291	0 02 30
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0292	0 07 50

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0293	0 04 30
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0294	0 04 60
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 0295	0 05 02
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 1979	0 01 47
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 1999	0 00 56
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	B 2000	0 00 88
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	YB 0050	0 24 20
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	YB 0051	0 05 45
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	YB 0052	0 13 75
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	YB 0053	0 19 02
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	YB 0054	0 04 87
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	YB 0055	0 07 05
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	YB 0056	0 03 56
BONNEIL	LES CHAMBRETTES	YB 0057	0 08 65
BONNEIL	LES CHOUTES	YB 0001	0 09 04
BONNEIL	LES CHOUTES	YB 0002	0 11 68
BONNEIL	LES CHOUTES	YB 0003	0 08 56
BONNEIL	LES CHOUTES	YB 0004	0 07 73
BONNEIL	LES CHOUTES	YB 0005	0 16 36
BONNEIL	LES CHOUTES	YB 0006	0 03 30
BONNEIL	LES CHOUTES	YB 0007	0 11 93
BONNEIL	LES CHOUTES	YB 0008	0 42 76
BONNEIL	LES CHOUTES	YB 0009	0 47 85
BONNEIL	LES CHOUTES	YB 0010	0 11 67
BONNEIL	LES CHOUTES	YB 0011	0 12 41
BONNEIL	LES CHOUTES	YB 0012	0 11 92
BONNEIL	LES CHOUTES	YB 0013	0 16 67
BONNEIL	LES CHOUTES	YB 0014	0 57 85
BONNEIL	LES CHOUTES	YB 0357	0 03 54
BONNEIL	LES CHOUTES	YB 0358	0 15 67
BONNEIL	LES CHOUTES	YB 0359	0 13 96
BONNEIL	LES CHOUTES	YB 0360	0 27 13
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	A 1893	0 04 47
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	A 1894	0 05 67
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	A 1895	0 02 10
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	A 1896	0 02 15
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	AB 0001	0 00 09
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	AB 0002	0 02 99
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	AB 0003	0 04 16
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	AB 0004	0 02 68
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	AB 0005	0 01 49
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	AB 0006	0 01 84
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	AB 0007	0 02 01
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	AB 0017	0 10 72
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	AB 0018	0 00 30
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	AB 0135	0 00 04
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	AB 0136	0 00 89
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	AB 0137	0 00 36
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	AB 0138	0 01 56
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	AB 0139	0 00 18
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	AB 0140	0 00 22
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	YB 0199	0 03 37
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	YB 0200	0 05 97
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	YB 0201	0 09 56

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	YB 0203	0 03 56
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	YB 0204	0 04 16
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	YB 0205	0 06 15
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	YB 0207	0 08 13
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	YB 0210	0 04 39
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	YB 0211	0 04 22
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	YB 0217	0 03 57
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	YB 0218	0 07 67
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	YB 0219	0 03 60
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	YB 0220	0 08 97
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	YB 0221	0 10 65
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	YB 0260	0 01 20
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	YB 0261	0 03 63
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	YB 0334	0 22 84
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	YB 0335	0 10 16
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	ZA 0083	0 19 72
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	ZA 0242	0 02 58
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	ZA 0243	0 02 53
BONNEIL	LES CROCHETS LIARDS	ZA 0244	0 11 26
BONNEIL	LES DENIERS	A 1053	0 01 30
BONNEIL	LES DENIERS	A 1056	0 02 30
BONNEIL	LES DENIERS	A 1058	0 01 00
BONNEIL	LES DENIERS	A 1059	0 04 20
BONNEIL	LES DENIERS	A 1060	0 03 90
BONNEIL	LES DENIERS	A 1061	0 02 49
BONNEIL	LES DENIERS	A 1062	0 01 25
BONNEIL	LES DENIERS	A 1064	0 02 40
BONNEIL	LES DENIERS	A 1065	0 01 33
BONNEIL	LES DENIERS	A 1067	0 01 21
BONNEIL	LES DENIERS	A 1068	0 01 75
BONNEIL	LES DENIERS	A 1069	0 01 50
BONNEIL	LES DENIERS	A 1070	0 01 70
BONNEIL	LES DENIERS	A 1071	0 03 34
BONNEIL	LES DENIERS	A 1104	0 05 85
BONNEIL	LES DENIERS	A 1852	0 05 06
BONNEIL	LES DENIERS	A 1853	0 00 53
BONNEIL	LES DENIERS	A 1854	0 04 58
BONNEIL	LES DENIERS	A 1900	0 00 03
BONNEIL	LES DENIERS	A 1901	0 00 93
BONNEIL	LES DENIERS	A 1902	0 01 69
BONNEIL	LES DENIERS	A 1903	0 00 87
BONNEIL	LES DENIERS	A 1904	0 00 28
BONNEIL	LES DENIERS	A 1905	0 00 07
BONNEIL	LES DENIERS	A 1906	0 01 11
BONNEIL	LES DENIERS	A 1907	0 00 01
BONNEIL	LES DENIERS	A 1908	0 00 22
BONNEIL	LES DENIERS	A 1909	0 02 62
BONNEIL	LES DENIERS	A 1910	0 00 75
BONNEIL	LES DENIERS	ZA 0090	0 02 80
BONNEIL	LES DENIERS	ZA 0091	0 07 89
BONNEIL	LES DENIERS	ZA 0092	0 07 01
BONNEIL	LES DENIERS	ZA 0093	0 13 16
BONNEIL	LES DENIERS	ZA 0094	0 14 34
BONNEIL	LES DENIERS	ZA 0095	0 46 45

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

BONNEIL	LES DENIERS	ZA 0096	0 05 09
BONNEIL	LES DENIERS	ZA 0097	0 09 15
BONNEIL	LES DENIERS	ZA 0098	0 05 09
BONNEIL	LES DENIERS	ZA 0099	0 22 97
BONNEIL	LES DENIERS	ZA 0100	0 06 64
BONNEIL	LES DENIERS	ZA 0101	0 02 43
BONNEIL	LES DENIERS	ZA 0102	0 02 37
BONNEIL	LES DENIERS	ZA 0103	0 02 35
BONNEIL	LES DENIERS	ZA 0104	0 02 51
BONNEIL	LES DENIERS	ZA 0105	0 05 81
BONNEIL	LES DENIERS	ZA 0106	0 03 76
BONNEIL	LES DENIERS	ZA 0107	0 02 98
BONNEIL	LES DENIERS	ZA 0108	0 02 88
BONNEIL	LES DENIERS	ZA 0109	0 01 26
BONNEIL	LES DENIERS	ZA 0110	0 02 65
BONNEIL	LES DENIERS	ZA 0111	0 04 65
BONNEIL	LES DENIERS	ZA 0112	0 08 01
BONNEIL	LES DOUAIRES	A 1003	0 04 74
BONNEIL	LES DOUAIRES	A 1004	0 01 78
BONNEIL	LES DOUAIRES	A 1005	0 00 90
BONNEIL	LES DOUAIRES	A 1006	0 04 28
BONNEIL	LES DOUAIRES	A 1007	0 02 62
BONNEIL	LES DOUAIRES	A 1008	0 06 48
BONNEIL	LES DOUAIRES	A 1009	0 01 60
BONNEIL	LES DOUAIRES	A 1010	0 01 00
BONNEIL	LES DOUAIRES	A 1011	0 02 40
BONNEIL	LES DOUAIRES	A 1012	0 01 10
BONNEIL	LES DOUAIRES	A 1013	0 01 75
BONNEIL	LES DOUAIRES	A 1014	0 00 90
BONNEIL	LES DOUAIRES	A 1015	0 01 05
BONNEIL	LES DOUAIRES	A 1016	0 00 60
BONNEIL	LES DOUAIRES	A 1017	0 01 05
BONNEIL	LES DOUAIRES	A 1018	0 01 20
BONNEIL	LES DOUAIRES	A 1019	0 00 60
BONNEIL	LES DOUAIRES	A 1020	0 01 50
BONNEIL	LES DOUAIRES	A 1021	0 01 90
BONNEIL	LES DOUAIRES	A 1022	0 01 00
BONNEIL	LES DOUAIRES	A 1023	0 03 30
BONNEIL	LES DOUAIRES	A 1024	0 00 70
BONNEIL	LES DOUAIRES	A 1025	0 02 00
BONNEIL	LES DOUAIRES	A 1026	0 01 95
BONNEIL	LES DOUAIRES	ZA 0127	0 05 00
BONNEIL	LES DOUAIRES	ZA 0131	0 09 00
BONNEIL	LES DOUAIRES	ZA 0132	0 12 22
BONNEIL	LES DOUAIRES	ZA 0136	0 13 76
BONNEIL	LES DOUAIRES	ZA 0252	0 04 45
BONNEIL	LES DOUAIRES	ZA 0253	0 09 15
BONNEIL	LES DOUAIRES	ZA 0254	0 05 51
BONNEIL	LES DOUAIRES	ZA 0255	0 04 45
BONNEIL	LES DOUAIRES	ZA 0256	0 06 43
BONNEIL	LES DOUAIRES	ZA 0258	0 09 96
BONNEIL	LES DOUAIRES	ZA 0278	0 03 60
BONNEIL	LES DOUAIRES	ZA 0279	0 01 55
BONNEIL	LES DOUAIRES	ZA 0286	0 02 27

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

BONNEIL	LES DOUAIRES	ZA 0288	0 02 27
BONNEIL	LES DOUAIRES	ZA 0289	0 38 91
BONNEIL	LES DOUAIRES	ZA 0292	0 02 09
BONNEIL	LES DOUAIRES	ZA 0293	0 05 31
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0011	0 13 24
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0012	0 20 56
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0013	0 11 35
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0014	0 13 62
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0016	0 66 63
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0017	0 08 80
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0018	0 11 96
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0019	0 36 36
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0020	0 14 96
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0021	0 04 15
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0022	0 04 16
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0023	0 08 60
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0024	0 06 62
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0025	0 06 18
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0184	0 01 70
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0185	0 02 57
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0186	0 01 10
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0187	0 01 16
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0188	0 02 64
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0189	0 01 20
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0190	0 00 64
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0191	0 01 20
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0192	0 00 70
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0193	0 01 30
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0194	0 01 10
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0195	0 01 10
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0196	0 01 65
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0197	0 01 12
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0198	0 00 55
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0199	0 02 18
BONNEIL	LES GRANDES VIGNES	ZB 0200	0 01 53
BONNEIL	LES GUEROUETTES	YB 0142	0 18 10
BONNEIL	LES GUEROUETTES	YB 0143	0 04 35
BONNEIL	LES GUEROUETTES	YB 0144	0 06 75
BONNEIL	LES GUEROUETTES	YB 0145	0 04 94
BONNEIL	LES GUEROUETTES	YB 0146	0 13 83
BONNEIL	LES GUEROUETTES	YB 0147	0 12 66
BONNEIL	LES GUEROUETTES	YB 0148	0 19 00
BONNEIL	LES GUEROUETTES	YB 0149	0 16 50
BONNEIL	LES GUEROUETTES	YB 0150	0 08 81
BONNEIL	LES MADELEINETTES	ZB 0138	0 13 75
BONNEIL	LES MADELEINETTES	ZB 0139	0 19 20
BONNEIL	LES MADELEINETTES	ZB 0140	0 04 98
BONNEIL	LES MADELEINETTES	ZB 0141	0 14 02
BONNEIL	LES MARLIERES	AA 0159	0 01 90
BONNEIL	LES MARLIERES	AA 0160	0 19 32
BONNEIL	LES MARLIERES	AA 0161	0 34 31
BONNEIL	LES MARLIERES	AA 0163	0 10 41
BONNEIL	LES MARLIERES	AA 0165	0 00 82
BONNEIL	LES MARLIERES	AA 0210	0 00 48

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

BONNEIL	LES MARLIERES	AA 0211	0 03 12
BONNEIL	LES MARLIERES	AA 0212	0 00 22
BONNEIL	LES MARLIERES	AA 0213	0 00 82
BONNEIL	LES MARLIERES	AA 0214	0 02 64
BONNEIL	LES MARLIERES	ZA 0031	0 12 71
BONNEIL	LES MARLIERES	ZA 0032	0 16 14
BONNEIL	LES MARLIERES	ZA 0033	0 04 01
BONNEIL	LES MARLIERES	ZA 0034	0 06 94
BONNEIL	LES MASTIAUX	ZA 0116	0 08 20
BONNEIL	LES MASTIAUX	ZA 0117	0 19 45
BONNEIL	LES MASTIAUX	ZA 0118	0 16 34
BONNEIL	LES MASTIAUX	ZA 0119	0 05 06
BONNEIL	LES MASTIAUX	ZA 0120	0 24 27
BONNEIL	LES MASTIAUX	ZA 0121	0 11 40
BONNEIL	LES MASTIAUX	ZA 0124	0 28 09
BONNEIL	LES MASTIAUX	ZA 0125	0 47 71
BONNEIL	LES MASTIAUX	ZA 0126	0 18 26
BONNEIL	LES MASTIAUX	ZA 0261	0 04 26
BONNEIL	LES MASTIAUX	ZA 0262	0 04 80
BONNEIL	LES MASTIAUX	ZA 0263	0 04 80
BONNEIL	LES MASTIAUX	ZA 0264	0 59 18
BONNEIL	LES MASTIAUX	ZA 0280	0 00 34
BONNEIL	LES MASTIAUX	ZA 0281	0 05 08
BONNEIL	LES MASTIAUX	ZA 0282	0 00 48
BONNEIL	LES MASTIAUX	ZA 0283	0 08 62
BONNEIL	LES MASTIAUX	ZA 0284	0 01 40
BONNEIL	LES MASTIAUX	ZA 0285	0 14 29
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0109	0 06 15
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0110	0 12 20
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0111	0 15 85
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0112	0 09 79
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0113	0 14 20
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0114	0 19 48
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0115	0 10 85
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0116	0 09 42
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0117	0 16 55
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0118	0 37 41
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0119	0 10 62
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0120	0 09 72
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0121	0 11 33
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0122	0 11 78
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0123	0 18 00
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0124	0 13 55
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0125	0 06 98
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0126	0 10 42
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0127	0 10 31
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0128	0 37 36
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0173	0 01 57
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0174	0 03 05
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0175	0 00 50
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0176	0 03 55
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0177	0 01 62
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0178	0 01 87
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0179	0 03 76

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0180	0 03 19
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0181	0 02 75
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0182	0 00 75
BONNEIL	LES NOIRIES	ZB 0183	0 00 75
BONNEIL	LES PAPIERES	ZA 0069	0 05 45
BONNEIL	LES PAPIERES	ZA 0070	0 04 60
BONNEIL	LES PAPIERES	ZA 0071	0 06 37
BONNEIL	LES PAPIERES	ZA 0072	0 02 90
BONNEIL	LES PAPIERES	ZA 0073	0 06 06
BONNEIL	LES PAPIERES	ZA 0074	0 17 71
BONNEIL	LES PAPIERES	ZA 0075	0 09 09
BONNEIL	LES PAPIERES	ZA 0076	0 07 64
BONNEIL	LES PAPIERES	ZA 0077	0 10 70
BONNEIL	LES PAPIERES	ZA 0078	0 15 58
BONNEIL	LES PAPIERES	ZA 0079	0 11 89
BONNEIL	LES PAPIERES	ZA 0080	0 10 81
BONNEIL	LES PAPIERES	ZA 0081	0 32 08
BONNEIL	LES PAPIERES	ZA 0082	0 13 19
BONNEIL	LES PETITS PREVOSTS	XA 0001	0 04 14
BONNEIL	LES PETITS PREVOSTS	XA 0002	0 05 25
BONNEIL	LES PETITS PREVOSTS	XA 0003	0 05 46
BONNEIL	LES PETITS PREVOSTS	XA 0004	0 06 05
BONNEIL	LES PETITS PREVOSTS	XA 0007	0 07 26
BONNEIL	LES PETITS PREVOSTS	XA 0008	0 14 79
BONNEIL	LES PETITS PREVOSTS	XA 0009	0 08 05
BONNEIL	LES PETITS PREVOSTS	XA 0010	0 03 02
BONNEIL	LES PETITS PREVOSTS	XA 0011	0 10 99
BONNEIL	LES PETITS PREVOSTS	XA 0012	0 13 60
BONNEIL	LES PETITS PREVOSTS	XA 0013	0 07 21
BONNEIL	LES PETITS PREVOSTS	XA 0014	0 04 09
BONNEIL	LES PETITS PREVOSTS	XA 0158	0 09 35
BONNEIL	LES PETITS PREVOSTS	XA 0159	0 06 05
BONNEIL	LES PETITS PREVOSTS	XA 0160	0 24 89
BONNEIL	LES PETITS PREVOSTS	XA 0161	0 06 05
BONNEIL	LES RAIDS	YB 0233	0 08 95
BONNEIL	LES RAIDS	YB 0234	0 18 80
BONNEIL	LES RAIDS	YB 0235	0 08 64
BONNEIL	LES RAIDS	YB 0236	0 06 18
BONNEIL	LES RAIDS	YB 0237	0 06 05
BONNEIL	LES RAIDS	YB 0238	0 03 00
BONNEIL	LES RAIDS	YB 0239	0 08 71
BONNEIL	LES RAIDS	YB 0240	0 06 86
BONNEIL	LES RAIDS	YB 0241	0 03 54
BONNEIL	LES RAIDS	YB 0242	0 06 86
BONNEIL	LES RAIDS	YB 0243	0 05 93
BONNEIL	LES RAIDS	YB 0244	0 09 09
BONNEIL	LES RAIDS	YB 0245	0 13 47
BONNEIL	LES RAIDS	YB 0246	0 12 35
BONNEIL	LES RAIDS	YB 0248	0 15 67
BONNEIL	LES RAIDS	YB 0250	0 19 86
BONNEIL	LES RAIDS	YB 0251	0 09 35
BONNEIL	LES RAIDS	YB 0252	0 06 00
BONNEIL	LES RAIDS	YB 0253	0 09 67
BONNEIL	LES RAIDS	YB 0280	0 00 32

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

BONNEIL	LES RAIDS	YB 0299	0 56 11
BONNEIL	LES RAIDS	YB 0300	0 00 37
BONNEIL	LES RAIDS	YB 0338	0 15 83
BONNEIL	LES RAIDS	YB 0339	0 08 95
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1866	0 03 44
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1867	0 03 65
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1868	0 02 70
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1869	0 02 40
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1870	0 02 00
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1871	0 00 77
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1872	0 01 23
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1873	0 06 05
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1874	0 02 18
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1875	0 00 50
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1876	0 03 25
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1877	0 00 40
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1878	0 15 14
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1883	0 01 30
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1884	0 02 71
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1885	0 00 64
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1886	0 00 50
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1887	0 00 48
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1888	0 01 39
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1889	0 01 10
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1890	0 00 35
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1891	0 01 02
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1892	0 02 29
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1915	0 00 89
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1916	0 02 12
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1917	0 00 06
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1918	0 01 33
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1919	0 00 45
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1920	0 00 30
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1921	0 00 01
BONNEIL	LES TARIOTS	A 1922	0 00 06
BONNEIL	LES TROUS	YB 0023	0 36 99
BONNEIL	LES TROUS	YB 0024	0 42 95
BONNEIL	LES TROUS	YB 0025	0 22 67
BONNEIL	LES TROUS	YB 0026	0 23 64
BONNEIL	LES TROUS	YB 0027	0 10 30
BONNEIL	LES TROUS	YB 0028	0 18 81
BONNEIL	LES TROUS	YB 0029	0 13 86
BONNEIL	LES TROUS	YB 0030	0 09 07
BONNEIL	LES TROUS	YB 0031	0 12 97
BONNEIL	LES TROUS	YB 0032	0 19 73
BONNEIL	LES TROUS	YB 0033	0 15 43
BONNEIL	LES TROUS	YB 0034	0 50 45
BONNEIL	LES TROUS	YB 0035	0 37 94
BONNEIL	LES TROUS	YB 0036	0 20 05
BONNEIL	LES TROUS	YB 0037	0 19 94
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0398	0 68 50
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0399	0 09 27
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0400	0 03 15
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0401	0 01 35

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0402	0 01 27
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0403	0 02 25
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0404	0 02 63
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0405	0 03 15
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0406	0 05 57
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0407	0 05 10
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0408	0 01 50
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0409	0 01 65
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0410	0 01 18
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0415	0 01 26
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0416	0 02 10
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0417	0 02 40
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0418	0 02 40
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0419	0 04 30
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0422	0 00 46
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0423	0 03 58
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0424	0 03 90
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0425	0 01 87
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0426	0 02 03
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0427	0 01 90
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0428	0 04 10
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0429	0 08 80
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0430	0 02 00
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0431	0 01 10
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0432	0 01 00
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0433	0 02 50
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0434	0 02 20
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0435	0 03 90
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 0436	0 04 25
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	B 1835	0 04 76
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	YB 0019	0 35 96
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	YB 0021	0 07 46
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	YB 0022	0 35 32
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	YB 0326	0 00 51
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	YB 0328	0 01 05
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	YB 0329	0 19 43
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	YB 0330	0 05 10
BONNEIL	LES TROUS DE LA CHOUTE	YB 0331	0 53 74
BONNEIL	LES VIGNES BOUCHET	A 0658	0 00 13
BONNEIL	LES VIGNES BOUCHET	A 0662	0 00 35
BONNEIL	LES VIGNES BOUCHET	A 0663	0 03 28
BONNEIL	LES VIGNES BOUCHET	A 0664	0 02 00
BONNEIL	LES VIGNES BOUCHET	A 0665	0 03 50
BONNEIL	LES VIGNES BOUCHET	A 1911	0 00 29
BONNEIL	LES VIGNES BOUCHET	A 1912	0 00 28
BONNEIL	LES VIGNES BOUCHET	A 1913	0 02 78
BONNEIL	LES VIGNES BOUCHET	A 1914	0 00 27
BONNEIL	LES VIGNES BOUCHET	ZA 0137	0 18 94
BONNEIL	LES VIGNES BOUCHET	ZA 0138	0 03 89
BONNEIL	LES VIGNES BOUCHET	ZA 0139	0 04 42
BONNEIL	LES VIGNES BOUCHET	ZA 0140	0 01 94
BONNEIL	LES VIGNES BOUCHET	ZA 0141	0 03 13
BONNEIL	LES VIGNES BOUCHET	ZA 0142	0 20 42
BONNEIL	LES VIGNES BOUCHET	ZA 0143	0 39 54

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

BONNEIL	LES VIGNES BOUCHET	ZA 0144	0 08 96
BONNEIL	LES VIGNES BOUCHET	ZA 0145	0 19 51
BONNEIL	LES VIGNES BOUCHET	ZA 0146	0 42 75
BONNEIL	LES VIGNES BOUCHET	ZA 0147	0 07 42
BONNEIL	LES VIGNES BOUCHET	ZA 0148	0 20 55
BONNEIL	LES VIGNES D'ABY	YB 0175	0 06 50
BONNEIL	LES VIGNES D'ABY	YB 0176	0 04 48
BONNEIL	LES VIGNES D'ABY	YB 0177	0 06 74
BONNEIL	LES VIGNES D'ABY	YB 0178	0 10 65
BONNEIL	LES VIGNES D'ABY	YB 0179	0 04 90
BONNEIL	LES VIGNES D'ABY	YB 0273	0 08 43
BONNEIL	LES VIGNES D'ABY	YB 0312	0 00 08
BONNEIL	LES VIGNES D'ABY	YB 0313	0 15 74
BONNEIL	LES VIGNES D'ABY	YB 0314	0 00 08
BONNEIL	LES VIGNES D'ABY	YB 0315	0 00 08
BONNEIL	LES VIGNES D'ABY	YB 0316	0 20 03
BONNEIL	LES VIGNES D'ABY	YB 0317	0 00 08
BONNEIL	LES VIGNES D'ABY	YB 0318	0 02 49
BONNEIL	LES VIGNES D'ABY	YB 0319	0 20 20
BONNEIL	LES VIGNES D'ABY	YB 0320	0 02 92
BONNEIL	LES VIGNES D'ABY	YB 0325	0 00 71
BONNEIL	LES VIGNES DES CHIENS	A 1855	0 02 80
BONNEIL	LES VIGNES DES CHIENS	A 1856	0 02 92
BONNEIL	LES VIGNES DES CHIENS	A 1857	0 03 66
BONNEIL	LES VIGNES DES CHIENS	A 1858	0 01 10
BONNEIL	LES VIGNES DES CHIENS	A 1859	0 00 74
BONNEIL	LES VIGNES DES CHIENS	A 1860	0 00 80
BONNEIL	LES VIGNES DES CHIENS	A 1861	0 03 02
BONNEIL	LES VIGNES DES CHIENS	A 1862	0 01 50
BONNEIL	LES VIGNES DES CHIENS	A 1863	0 02 55
BONNEIL	LES VIGNES DES CHIENS	A 1864	0 01 75
BONNEIL	LES VIGNES DES CHIENS	A 1865	0 01 85
BONNEIL	LES VIGNES DES CHIENS	ZA 0026	0 03 75
BONNEIL	LES VIGNES DES CHIENS	ZA 0027	0 11 95
BONNEIL	LES VIGNES DES CHIENS	ZA 0028	0 06 35
BONNEIL	LES VIGNES DES CHIENS	ZA 0029	0 17 64
BONNEIL	LES VIGNES DES CHIENS	ZA 0030	0 09 69
BONNEIL	LES VIGNES MARIE	YB 0137	0 09 80
BONNEIL	LES VIGNES MARIE	YB 0138	0 06 59
BONNEIL	LES VIGNES MARIE	YB 0139	0 06 86
BONNEIL	LES VIGNES MARIE	YB 0140	0 06 10
BONNEIL	LES VIGNES MARIE	YB 0141	0 30 68
BONNEIL	LES VIGNES MARIE	YB 0283	0 15 96
BONNEIL	LES VIGNES MARIE	YB 0284	0 00 06
BONNEIL	LES VIVEREAUX	XA 0102	0 76 04
BONNEIL	LES VIVEREAUX	XA 0103	0 06 46
BONNEIL	LES VIVEREAUX	XA 0104	0 07 69
BONNEIL	LES VIVEREAUX	XA 0105	0 09 24
BONNEIL	LES VIVEREAUX	XA 0106	0 03 81
BONNEIL	LES VIVEREAUX	XA 0107	0 02 09
BONNEIL	LES VIVEREAUX	XA 0108	0 02 22
BONNEIL	LES VIVEREAUX	XA 0118	0 01 16
BONNEIL	LES VIVEREAUX	XA 0119	0 02 01
BONNEIL	LES VIVEREAUX	XA 0120	0 01 78

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

BONNEIL	LES VIVEREAUX	XA 0121	0 01 32
BONNEIL	LES VIVEREAUX	XA 0122	0 01 42
BONNEIL	LES VIVEREAUX	XA 0123	0 02 09
BONNEIL	LES VIVEREAUX	XA 0164	0 03 33
BONNEIL	LES VIVEREAUX	XA 0166	0 39 59
BONNEIL	L'ORMAIS	YB 0222	0 02 35
BONNEIL	L'ORMAIS	YB 0223	0 15 45
BONNEIL	L'ORMAIS	YB 0224	0 12 95
BONNEIL	L'ORMAIS	YB 0225	0 04 15
BONNEIL	L'ORMAIS	YB 0226	0 06 95
BONNEIL	L'ORMAIS	YB 0227	0 06 72
BONNEIL	L'ORMAIS	YB 0228	0 12 32
BONNEIL	L'ORMAIS	YB 0229	0 35 77
BONNEIL	L'ORMAIS	YB 0230	0 45 59
BONNEIL	SOUS LES BERGERIES	ZA 0149	0 24 91
BONNEIL	SOUS LES BERGERIES	ZA 0150	0 16 19
BONNEIL	SOUS LES BERGERIES	ZA 0151	0 09 69
BONNEIL	SOUS LES BERGERIES	ZA 0152	0 37 18
BONNEIL	SOUS LES BERGERIES	ZA 0154	0 03 99
BONNEIL	SOUS LES BERGERIES	ZA 0155	0 04 74
BONNEIL	SOUS LES BERGERIES	ZA 0248	0 00 78
BONNEIL	SOUS LES BERGERIES	ZA 0249	0 02 52
BONNEIL	SOUS LES BERGERIES	ZA 0250	0 03 96
BONNEIL	SOUS LES BERGERIES	ZA 0251	0 05 63
BONNEIL	SOUS LES BERGERIES	ZA 0259	0 44 66
BONNEIL	SOUS LES BERGERIES	ZA 0260	0 24 00
BONNEIL	SOUS LES BOUTS PAPELARD	AC 0231	0 01 49
BONNEIL	SOUS LES BOUTS PAPELARD	AC 0232	0 01 60
BONNEIL	SOUS LES BOUTS PAPELARD	AC 0233	0 02 40
BONNEIL	SOUS LES BOUTS PAPELARD	AC 0234	0 02 80
BONNEIL	SOUS LES BOUTS PAPELARD	AC 0235	0 02 62
BONNEIL	SOUS LES BOUTS PAPELARD	AC 0241	0 03 99
BONNEIL	SOUS LES BOUTS PAPELARD	AC 0242	0 05 93
BONNEIL	SOUS LES BOUTS PAPELARD	AC 0244	0 05 03
BONNEIL	SOUS LES BOUTS PAPELARD	AC 0245	0 15 39
BONNEIL	SOUS LES BOUTS PAPELARD	AC 0246	0 02 63
BONNEIL	SOUS LES BOUTS PAPELARD	AC 0247	0 02 81
BONNEIL	SOUS LES BOUTS PAPELARD	AC 0249	0 08 50
BONNEIL	SOUS LES BOUTS PAPELARD	AC 0384	0 05 84
BONNEIL	SOUS LES BOUTS PAPELARD	AC 0385	0 01 54
BONNEIL	SOUS LES BOUTS PAPELARD	AC 0388	0 02 63
BONNEIL	SOUS LES BOUTS PAPELARD	AC 0389	0 10 70
BONNEIL	SOUS LES BOUTS PAPELARD	AC 0424	0 05 32
BONNEIL	SOUS LES TROUS	YB 0038	0 24 52
BONNEIL	SOUS LES TROUS	YB 0039	1 17 26
BONNEIL	SOUS LES TROUS	YB 0040	0 21 04
BONNEIL	SOUS LES TROUS	YB 0041	0 20 48
BONNEIL	SOUS LES TROUS	YB 0042	0 47 90
BONNEIL	SOUS LES TROUS	YB 0043	0 15 82
BONNEIL	SOUS LES TROUS	YB 0044	0 03 46
BONNEIL	SOUS LES TROUS	YB 0045	0 02 61
BONNEIL	SOUS LES TROUS	YB 0046	0 03 01
BONNEIL	SOUS LES TROUS	YB 0047	0 03 90
BONNEIL	SOUS LES TROUS	YB 0048	0 53 44

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

BONNEIL	SOUS LES TROUS	YB 0291	0 00 19
BONNEIL	SOUS LES TROUS	YB 0301	0 07 00
BONNEIL	SOUS LES TROUS	YB 0305	0 03 04
BONNEIL	SOUS LES TROUS	YB 0306	0 77 65
BONNEIL	SOUS LES TROUS	YB 0307	0 49 60
BONNEIL	SUR LES GUEROUETTES	YB 0151	0 19 63
BONNEIL	SUR LES GUEROUETTES	YB 0152	0 00 97
BONNEIL	SUR LES GUEROUETTES	YB 0153	0 06 75
BONNEIL	SUR LES GUEROUETTES	YB 0154	0 03 01
BONNEIL	SUR LES GUEROUETTES	YB 0155	0 16 13
BONNEIL	SUR LES GUEROUETTES	YB 0156	0 34 16
BONNEIL	SUR LES GUEROUETTES	YB 0157	0 18 25
BONNEIL	SUR LES GUEROUETTES	YB 0158	0 08 00
BONNEIL	SUR LES GUEROUETTES	YB 0159	0 07 88
BONNEIL	SUR LES GUEROUETTES	YB 0160	0 14 53
BONNEIL	SUR LES GUEROUETTES	YB 0161	0 05 49
BONNEIL	SUR LES GUEROUETTES	YB 0162	0 01 66
BONNEIL	SUR LES RAIDS	YB 0255	0 25 84
BONNEIL	SUR LES RAIDS	YB 0256	0 27 47
BONNEIL	SUR LES RAIDS	YB 0332	0 22 45
BONNEIL	SUR LES RAIDS	YB 0333	0 22 45
BONNEIL	SUR LES VIGNES D'ABY	YB 0163	0 05 07
BONNEIL	SUR LES VIGNES D'ABY	YB 0164	0 05 05
BONNEIL	SUR LES VIGNES D'ABY	YB 0165	0 16 45
BONNEIL	SUR LES VIGNES D'ABY	YB 0166	0 33 82
BONNEIL	SUR LES VIGNES D'ABY	YB 0168	0 14 45
BONNEIL	SUR LES VIGNES D'ABY	YB 0169	0 23 60
BONNEIL	SUR LES VIGNES D'ABY	YB 0172	0 20 88
BONNEIL	SUR LES VIGNES D'ABY	YB 0173	0 12 23
BONNEIL	SUR LES VIGNES D'ABY	YB 0174	0 16 78
BONNEIL	SUR LES VIGNES D'ABY	YB 0270	0 16 05
BONNEIL	SUR LES VIGNES D'ABY	YB 0271	0 08 55
BONNEIL	SUR LES VIGNES D'ABY	YB 0309	0 02 52
BONNEIL	SUR LES VIGNES D'ABY	YB 0310	0 31 68
BONNEIL	SUR LES VIGNES D'ABY	YB 0311	0 02 38
BONNEIL	9L'ENTREE DU RU DE RULLION	AA 0187	0 38 46
BONNEIL	GRANDE RUE	AC 0409	0 05 77
BONNEIL	GRANDE RUE	AC 0422	0 01 55
BONNEIL	LE BOUT PAPELARD	AB 0106	0 01 25
BONNEIL	LE BOUT PAPELARD	AB 0111	0 01 58
BONNEIL	LE BOUT PAPELARD	AB 0113	0 01 37
BONNEIL	LE BOUT PAPELARD	AB 0117	0 01 00
BONNEIL	LE BOUT PAPELARD	AB 0118	0 01 12
BONNEIL	L'ENTREE DU RU DE RULLION	AA 0184	0 10 13
BONNEIL	L'ENTREE DU RU DE RULLION	AA 0185	0 07 19
BONNEIL	L'ENTREE DU RU DE RULLION	AA 0186	0 11 83
BONNEIL	L'ENTREE DU RU DE RULLION	ZA 0167	0 09 19
BONNEIL	L'ENTREE DU RU DE RULLION	ZA 0174	0 05 50
BONNEIL	LES ENTrees	XA 0015	0 05 15
BONNEIL	LES ENTrees	XA 0016	0 02 08
BONNEIL	LES ENTrees	XA 0017	0 01 72
BONNEIL	LES ENTrees	XA 0018	0 04 08
BONNEIL	LES ENTrees	XA 0019	0 09 52
BONNEIL	LES ENTrees	XA 0020	0 02 68

Statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Azy-Bonneil

BONNEIL	LES ENTREES	XA 0021	0 08 06
BONNEIL	LES ENTREES	XA 0022	0 06 07
BONNEIL	LES ENTREES	XA 0023	0 04 19